

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

AVANT-PROPOS DE LA NEUVIÈME ÉDITION	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE	9
Section 1. Définition	9
Section 2. Les objectifs poursuivis	9
Section 3. Les principes directeurs du droit belge de la procédure pénale	11
§ 1. Procédure accusatoire et procédure inquisitoire	11
A. Le type accusatoire	11
B. Le type inquisitoire	11
C. Le système retenu dans le droit belge de la procédure pénale	11
§ 2. Les principes de légalité et de prévisibilité de la procédure pénale	12
§ 3. Les principes d'impartialité, d'indépendance et de séparation des fonctions de justice répressive	13
A. Le principe d'indépendance des autorités judiciaires	13
B. L'impartialité du juge	15
C. La séparation des fonctions de justice répressive	20
§ 4. La présomption d'innocence et le droit au silence	24
A. La présomption d'innocence	24
B. Le droit au silence	30
§ 5. Le respect des droits de la défense	37
§ 6. Le droit à un procès équitable	45
§ 7. La publicité des débats devant la juridiction de jugement	50
§ 8. Le délai raisonnable	51
§ 9. La motivation des décisions judiciaires et le droit à un double degré de juridiction	66
§ 10. Le droit à la liberté individuelle	67
§ 11. Le droit au respect de la vie privée et familiale	68
A. Notion et applications en droit de la procédure pénale	68
B. Les ingérences autorisées	70
1. Le principe de légalité	71
2. Le principe de finalité	71
3. Le principe de proportionnalité	71
§ 12. Le droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination	72
§ 13. Vers l'introduction des principes de proportionnalité et de subsidiarité ?	74
Section 4. Les sources formelles du droit de la procédure pénale	75
§ 1. La Constitution	75
§ 2. Les traités internationaux	76
§ 3. Le Code d'instruction criminelle	79
§ 4. Les lois complémentaires	80
§ 5. Le Code judiciaire	81
§ 6. Les principes généraux du droit	82
§ 7. La réforme de la procédure pénale	82
Section 5. L'empire des lois de procédure pénale	88
§ 1. L'application dans le temps	88
§ 2. L'application dans l'espace	94
A. Les infractions commises sur le territoire national	95
1. Le principe de la compétence des juridictions belges	95
2. L'étendue du territoire national	96
3. Les exceptions	96
4. La localisation de l'infraction	98
B. Les infractions commises en dehors du territoire belge	100
1. Le principe de compétence réelle	101
2. Le principe de personnalité active	102

Table des matières

a. Le droit commun.....	102
b. La loi du drapeau.....	104
3. Le principe de personnalité passive.....	105
a. Le droit commun.....	106
b. Le régime spécifique pour certains crimes graves (prise d'otages, meurtres et meurtres aggravés).....	106
c. Le régime spécifique pour les crimes de droit international humanitaire.....	107
d. Le régime spécifique pour les infractions terroristes.....	108
4. Le principe de compétence universelle.....	109
a. La compétence universelle résultant de la ratification de conventions internationales ...	110
b. La compétence universelle autonome, établie en dehors de toute obligation internationale.....	113
5. Les conditions régissant les poursuites dans les cas de compétence extraterritoriale.....	116
a. Les poursuites sont facultatives.....	116
b. Le principe de la double incrimination.....	116
c. Le principe <i>non bis in idem</i>	117
d. L'inculpé doit être trouvé en Belgique.....	117
e. L'avis officiel ou la plainte préalable.....	119
Section 6. L'emploi des langues en matière répressive.....	121
§ 1. L'emploi des langues au cours de l'information et de l'instruction.....	122
A. La langue des procès-verbaux établis dans le cadre de l'information ou de l'instruction.....	122
1. Dans les régions unilingues.....	122
2. Dans la région de Bruxelles-Capitale.....	122
3. La détermination du lieu de rédaction du procès-verbal.....	123
B. La langue de la procédure d'information ou d'instruction.....	124
1. Dans les arrondissements unilingues de langue française et de langue néerlandaise et dans l'arrondissement d'Eupen.....	124
2. Dans l'arrondissement de Bruxelles.....	125
C. La langue de la procédure de la détention préventive.....	130
§ 2. L'emploi des langues devant les juridictions de jugement.....	130
A. L'emploi des langues devant les juridictions de première instance.....	131
B. L'emploi des langues devant la cour d'assises.....	134
C. L'emploi des langues devant les juridictions d'appel et devant la Cour de cassation.....	135
§ 3. La signification et la notification des actes de procédure.....	136
§ 4. L'emploi des langues par les particuliers dans leurs dépositions.....	137
A. La langue de l'interrogatoire de l'inculpé, de la partie civile ou de la partie civilement responsable.....	137
B. La langue de l'audition du témoin.....	140
§ 5. L'emploi des langues en matière d'expertise.....	140
§ 6. L'assistance des parties par un interprète juré à l'audience.....	141
§ 7. L'emploi des langues pour les plaidoiries.....	141
§ 8. La traduction des pièces de la procédure.....	142
§ 9. Le registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs interprètes jurés.....	146
§ 10. La sanction de la violation des dispositions en matière d'emploi des langues.....	148
Section 7. La signification et la notification des actes judiciaires en matière répressive.....	151
Section 8. Schéma donnant un aperçu des différentes phases du procès pénal.....	155
PREMIÈRE PARTIE. LES ACTIONS.....	157
TITRE I. GÉNÉRALITÉS.....	159
Introduction.....	159
Chapitre Unique. La distinction des deux actions.....	159
Section 1. Le fondement et la portée de cette distinction.....	159
Section 2. Les interférences de l'une sur l'autre.....	160
1) Interférence de l'action civile sur l'action publique.....	160
2) Interférence de l'action publique sur l'action civile.....	161
TITRE II. L'ACTION PUBLIQUE.....	163

Chapitre 1. Les sujets de l'action publique	163
Section 1. Les sujets actifs	163
§ 1. Le ministère public	163
A. Organisation	163
B. Condition du ministère public	169
1. Unité	169
2. Indivisibilité.....	170
3. Indépendance	170
4. Irrécusabilité	172
C. Rôle du ministère public dans le procès pénal.....	172
D. La réforme.....	175
E. Le Parquet européen	176
§ 2. Les administrations publiques	178
§ 3. La partie civile	180
Section 2. Les sujets passifs	180
§ 1. L'auteur de l'infraction (personne physique ou morale)	180
§ 2. Le civilement responsable	186
Section 3. Les parties intervenant volontairement ou de façon forcée	187
Chapitre 2. L'exercice de l'action publique	189
Section 1. La décision de poursuivre	189
Section 2. Modes d'exercice	192
Section 3. Obstacles à l'exercice de l'action publique	193
§ 1. L'immunité ministérielle	194
§ 2. L'immunité parlementaire	194
§ 3. Les immunités diplomatiques, consulaires et internationales	195
A. Les chefs d'État ou de gouvernement étrangers	198
B. L'immunité diplomatique	198
C. L'immunité consulaire.....	200
D. Les immunités des parlementaires européens.....	201
E. L'immunité des fonctionnaires et des agents des organisations internationales.....	202
F. L'immunité des représentants des États auprès des organisations internationales	203
G. L'immunité des personnes en visite officielle	204
H. Les locaux des missions diplomatiques et consulaires et des organisations internationales...	204
I. Les effets de l'immunité	205
§ 4. Nécessité d'une plainte préalable de la personne lésée	206
§ 5. Dénonciation	207
§ 6. Questions préjudicielles	207
Chapitre 3. Les causes d'irrecevabilité de l'action publique	208
Section 1. L'atteinte irrémédiable au droit à un procès équitable	209
Section 2. La provocation policière	209
Section 3. Les poursuites pénales et administratives concernant les infractions fiscales	212
Section 4. Autres causes	214
Chapitre 4. L'extinction de l'action publique	215
Section 1. Le décès de l'inculpé ou la dissolution de la personne morale	215
Section 2. La prescription	217
§ 1. Notion	217
§ 2. Caractères	218
A. Cause générale d'extinction de l'action publique.....	218
B. Caractère d'ordre public	219
§ 3. Les délais	219
A. La longueur du délai	219
1. Le droit commun.....	219
2. Les lois particulières	224
B. L'application dans le temps d'une loi modifiant un délai.....	224
§ 4. Le point de départ du délai	226
§ 5. Le calcul du délai	231

Table des matières

§ 6. L'interruption de la prescription	232
A. Les actes interruptifs	232
1. Les actes d'instruction	234
2. Les actes de poursuite	237
3. Les actes non interruptifs	239
B. Les effets	240
§ 7. La suspension de la prescription	242
A. Notion.....	242
B. Les causes légales de suspension.....	242
1. Le traitement d'une exception d'incompétence, d'irrecevabilité ou de nullité	242
2. La demande de devoirs complémentaires introduite par l'inculpé lors du règlement de la procédure.....	243
3. Le traitement de l'opposition formée par le prévenu et déclarée ensuite irrecevable ou non avenue	246
4. Les lois particulières	246
a. La proposition de transaction ou d'une procédure de médiation et mesures (anciennement médiation pénale).....	246
b. La suspension du prononcé de la condamnation	246
c. L'action en cessation en matière de protection de l'environnement ou de discrimination.....	247
d. La demande d'autorisation en cas de poursuites à charge d'un ministre.....	247
e. Le renvoi pour la décision d'une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle ou à la Cour de Justice du Benelux	247
f. La demande de renvoi à une juridiction d'un autre ordre linguistique.....	247
g. Le recours concernant les demandes en matière d'emploi des langues devant le tribunal de police de l'arrondissement de Bruxelles	248
h. La suspension durant la période de pandémie Covid-19 (122 jours)	248
5. À titre transitoire : l'introduction de l'affaire devant la juridiction de jugement	248
C. Les causes de suspension reconnues par la jurisprudence	251
D. Les effets	254
§ 8. Les effets de la prescription de l'action publique	254
Section 3. La chose jugée	256
§ 1. Notions générales	256
§ 2. Les conditions	262
A. Une décision du juge pénal coulée en force de chose jugée	262
B. Identité de faits	264
C. Identité de personnes	266
§ 3. Le cas particulier de l'article 65 du Code pénal	266
§ 4. Les effets des décisions des juridictions étrangères	267
A. Compétence extraterritoriale des juridictions belges	267
B. Compétence territoriale des juridictions belges	268
Section 4. La transaction (extinction de l'action publique moyennant le paiement d'une somme d'argent)	273
§ 1. Notions générales	273
§ 2. La procédure prévue par le Code d'instruction criminelle	274
A. La base légale	274
B. Les conditions.....	275
C. La procédure.....	278
D. Les conséquences de la proposition transactionnelle.....	280
§ 3. La procédure complémentaire prévue en matière de circulation routière	282
A. Les contrevenants ayant leur résidence fixe en Belgique	283
B. Les contrevenants n'ayant pas de résidence fixe en Belgique	283
§ 4. La procédure complémentaire prévue en matière de navigation maritime	284
§ 5. La procédure complémentaire prévue en matière de transport par route de personnes ou de choses	284
Section 5. La procédure de « médiation et mesures » (anciennement « médiation pénale »)	286
§ 1. Notions	286

§ 2. Les dispositions applicables	287
§ 3. Les conditions	287
§ 4. Les mesures qui peuvent être proposées	288
A. La réparation du dommage	289
B. La médiation entre le suspect et la victime	289
C. Le traitement médical	289
D. Le travail d'intérêt général	289
E. La formation	290
§ 5. La procédure	290
§ 6. Les conséquences de la procédure de « médiation et mesures »	291
Section 6. L'ordre de paiement en matière de roulage	293
Section 7. L'amnistie	294
Section 8. L'abrogation de la loi pénale	295
Section 9. Les amendes administratives	295
Section 10. La transaction émanant de certaines administrations publiques	299
Section 11. L'action civile <i>sui generis</i> exercée devant les juridictions du travail	300
Section 12. Le désistement de la partie civile dans les délits sur plainte	300
TITRE III. L'ACTION CIVILE	301
Chapitre 1. Les sujets de l'action civile	303
Section 1. Les sujets actifs	303
§ 1. La personne qui a subi un dommage résultant de l'infraction	303
§ 2. Les héritiers de la personne lésée	307
§ 3. Les créanciers de la personne lésée	308
§ 4. Les subrogés aux droits de la personne lésée	308
§ 5. Les cessionnaires de la créance tendant à la réparation du dommage subi par la victime	309
§ 6. L'inspecteur de l'urbanisme sollicitant la remise en état des lieux	309
§ 7. Capacité d'agir	309
Section 2. Les sujets passifs	310
§ 1. L'auteur de l'infraction	311
§ 2. Le civilement responsable	311
§ 3. Les héritiers de l'auteur	311
§ 4. L'intervention d'un tiers	312
Chapitre 2. Les droits de la victime et l'exercice de l'action civile	313
Section 1. Les droits de la victime, de la personne lésée et de la partie civile	313
§ 1. Les droits de la victime	313
§ 2. Le statut de la personne lésée	316
A. La déclaration de personne lésée	316
B. Les droits de la personne lésée	317
§ 3. La partie civile	318
Section 2. Le recours à la médiation réparatrice	318
Section 3. L'exercice de l'action civile	320
Introduction. L'option de la personne lésée	320
§ 1. L'action civile portée devant la juridiction civile	321
A. Le criminel tient le civil en état	321
B. L'autorité de la chose jugée au répressif sur le procès civil ultérieur	323
§ 2. L'action civile devant les juridictions répressives	327
A. Caractère accessoire de l'action civile	327
B. Modes de constitution de partie civile	332
1. La constitution par action	332
1) La constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction	334
2) La citation directe	334
2. La constitution par intervention	335
Section 4. L'aide financière de l'État au profit de certaines victimes d'infractions	338
Chapitre 3. L'extinction de l'action civile	342
Section 1. Le désistement et la transaction	342

Table des matières

Section 2. La prescription	343
Section 3. La chose jugée	345
DEUXIÈME PARTIE. LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS PÉNAL	347
INTRODUCTION	349
TITRE I. LES ACTEURS DE LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS PÉNAL	353
Chapitre 1. Aperçu de la phase préliminaire du procès pénal	353
Chapitre 2. Les membres des services de police	354
Section 1. La distinction entre les fonctions de police judiciaire et celles de police administrative	356
§ 1. La police judiciaire	356
§ 2. La police administrative	357
§ 3. La frontière entre police judiciaire et police administrative	358
Section 2. La réforme des polices et la nouvelle structure	358
§ 1. Introduction	358
§ 2. La police locale	360
A. Zone de police et police locale	360
B. Missions de la police locale.....	360
1. Missions à caractère local	360
2. Missions à caractère fédéral.....	361
C. Autorité et direction.....	361
1. Autorité.....	361
2. Direction	362
D. Compétence matérielle et territoriale	362
§ 3. La police fédérale	363
A. Missions	363
B. Organisation générale	363
1. Les directions générales.....	363
2. Les directions déconcentrées de coordination et d'appui.....	364
3. Les directions judiciaires déconcentrées	365
C. Autorité et direction.....	365
1. Autorité.....	365
2. Direction	366
D. Compétence territoriale	366
§ 4. Les fonctionnaires à compétences particulières	367
§ 5. Les Comités de contrôle des services de police et de renseignements	369
Chapitre 3. Le ministère public	370
Section 1. Le procureur du Roi et ses substituts	370
Section 2. Le procureur fédéral et les magistrats fédéraux	371
§ 1. La coordination de l'exercice de l'action publique	372
§ 2. La coopération internationale	372
§ 3. La surveillance du fonctionnement de la police fédérale	372
§ 4. L'exercice de l'action publique	373
A. L'exercice de l'action publique dans les matières qui touchent la criminalité grave et/ou organisée	373
B. L'exercice de l'action publique pour les violations graves de droit international humanitaire et les actes de piraterie maritime.....	374
C. L'exercice de l'action publique pour les infractions commises à l'étranger par des personnes soumises aux lois militaires.....	375
Section 3. L'auditeur du travail et ses substituts	375
Section 4. Les procureurs généraux près les cours d'appel et les autres magistrats des parquets généraux et auditorats généraux	376
Section 5. Les stagiaires judiciaires	376
Section 6. Les juristes de parquet	377
Chapitre 4. Le juge d'instruction	378
Section 1. La désignation	378

Section 2. L'indépendance et l'impartialité.....	380
Section 3. Le juge d'instruction et le juge de l'instruction.....	382
Section 4. La compétence	383
Chapitre 5. Les juridictions d'instruction.....	384
Section 1. La chambre du conseil	384
Section 2. La chambre des mises en accusation.....	385
Chapitre 6. Les relations entre la magistrature et les services de police	387
Section 1. Les principes	387
Section 2. Les directives générales.....	388
Section 3. Le pouvoir de réquisition	389
Section 4. L'obligation de communication des informations recueillies	390
Section 5. Le pouvoir d'action autonome des services de police.....	392
Chapitre 7. Les maisons de Justice.....	395
TITRE II. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS.....	399
Chapitre 1. Le caractère écrit et la constitution du dossier répressif.....	399
Chapitre 2. Le caractère unilatéral	401
Chapitre 3. Le secret de l'information et de l'instruction et ses exceptions	402
Section 1. Le principe du secret	402
Section 2. Le secret professionnel	404
Section 3. Les communications à la presse.....	405
Section 4. L'accès au dossier durant l'information ou l'instruction en dehors de l'application de dispositions particulières.....	408
TITRE III. L'INFORMATION PRÉLIMINAIRE.....	411
Chapitre 1. La définition de l'information.....	411
Chapitre 2. La recherche proactive.....	415
Chapitre 3. La compétence territoriale du procureur du Roi et celle du procureur fédéral	419
Chapitre 4. La politique criminelle.....	421
Chapitre 5. Les actes de police judiciaire et d'information	421
Section 1. Généralités	421
Section 2. La notion de flagrant délit et ses conséquences	422
Section 3. Les procès-verbaux.....	426
§ 1. Notion	426
§ 2. La force probante	428
Section 4. Les descentes et les prélèvements sur les lieux	429
Section 5. L'audition des personnes.....	430
§ 1. La notion d'audition	431
§ 2. Les règles applicables à toutes les auditions	433
A. Généralités.....	435
B. Le déroulement de l'audition et la rédaction du procès-verbal	435
1. Les avertissements préliminaires	436
2. Les mentions obligatoires du procès-verbal	437
3. La lecture finale de l'audition.....	438
4. L'emploi des langues.....	438
5. L'assistance de l'avocat	439
6. La sanction du non-respect des formalités	440
C. La délivrance d'une copie de l'audition.....	440
1. La règle	440
2. Le sursis à la délivrance de la copie.....	441
3. Les règles spécifiques concernant la délivrance de la copie d'une audition d'un mineur	442
§ 3. Les règles applicables à l'audition des suspects.....	442
A. Les avertissements préliminaires supplémentaires	443
B. La concertation préalable et l'assistance de l'avocat	444
1. Un droit reconnu pour toutes les auditions.....	444

Table des matières

2. Les modalités d'exercice de ce droit pour les suspects non privés de liberté	444
3. Les modalités d'exercice de ce droit pour les suspects privés de liberté durant la période de garde à vue	445
1° La concertation avec l'avocat préalablement au premier interrogatoire	446
2° L'assistance de l'avocat durant les auditions subies en garde à vue et préalablement à la délivrance d'un éventuel mandat d'arrêt	448
3° La dérogation exceptionnelle aux droits de consultation et d'assistance de l'avocat	449
4. Les modalités d'exercice de ce droit pour les suspects placés en détention préventive	449
5. Le rôle de l'avocat lors de l'audition.....	450
6. La sanction du non-respect des règles relatives à l'assistance d'un avocat	452
§ 4. Les règles spécifiques à certaines auditions	454
A. L'audition des détenteurs du secret professionnel	454
1. Le principe du secret professionnel.....	454
2. Les exceptions.....	460
B. L'audition des mineurs d'âge et majeurs vulnérables, témoins ou victimes de certains délits.	465
1. L'accompagnement par une personne de confiance.....	465
2. L'enregistrement audiovisuel de l'audition.....	466
3. Les règles spécifiques concernant la délivrance de la copie d'une audition d'un mineur	470
C. Le recueil d'informations ou de déclarations sous l'anonymat.....	470
D. La protection des témoins menacés	474
1. Les personnes pouvant bénéficier des mesures de protection	474
2. Les différents types de mesures de protection.....	475
3. Les conditions	476
4. La procédure	477
5. La modification et le retrait de la protection	477
E. L'audition de personnes « repenties ».....	478
F. La confrontation.....	483
G. Le recueil de déclarations au moyen de médias audiovisuels.....	485
1. L'audition à distance.....	485
2. L'enregistrement audiovisuel ou audio de l'audition	487
H. Le cas particulier du polygraphe	488
Section 6. Les contrôles d'identité.....	491
Section 7. La fouille des personnes	492
Section 8. L'arrestation d'une personne.....	494
§ 1. L'arrestation administrative	494
§ 2. L'arrestation judiciaire	496
A. Le flagrant délit ou crime	497
B. Arrestation hors le cas du flagrant délit	498
C. La durée de l'arrestation.....	498
D. Le procès-verbal de l'arrestation.....	499
E. L'audition des suspects arrêtés	500
F. Le droit de faire informer une personne de confiance et le droit à une assistance médicale ...	500
Section 9. Le recours à la force, aux menottes ou aux armes à feu	501
Section 10. L'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique.....	503
Section 11. La fouille des véhicules	505
Section 12. L'interception du courrier	506
Section 13. Les visites domiciliaires et perquisitions	507
§ 1. Le principe de l'inviolabilité du domicile.....	507
§ 2. Les exceptions prévues par la loi	510
A. Le flagrant crime ou délit	510
B. Le consentement ou la réquisition de la personne qui a la jouissance des lieux	513
C. L'appel venant des lieux	516
D. Les incendies, inondations, catastrophes et menaces graves pour l'intégrité des personnes ...	517
E. Les lieux accessibles au public et les immeubles abandonnés	518
F. Le contrôle visuel discret sans mandat du juge d'instruction	519
G. La perquisition et le contrôle visuel discret sur mandat du juge d'instruction.....	519
H. L'exécution des mandats et des décisions judiciaires.....	520

I. Les établissements pénitentiaires	521
J. Les exceptions prévues par les lois particulières	522
Section 14. Le contrôle visuel discret autorisé par le procureur du Roi.....	526
Section 15. Les saisies	529
§ 1. Notion et objet	529
A. La saisie des choses pouvant servir à la manifestation de la vérité.....	532
B. La saisie des choses visées à l'article 42 du Code pénal	533
1. Les choses formant l'objet de l'infraction et celles qui ont servi ou qui ont été destinées à la commettre.....	534
2. Les choses qui ont été produites par l'infraction.....	535
3. Les avantages patrimoniaux tirés directement de l'infraction, les biens et les valeurs qui leur ont été substitués et les revenus de ces avantages investis	535
4. Le cas particulier du recel ou du blanchiment.....	538
C. La saisie par équivalent	540
1. La saisie par équivalent des choses visées à l'article 42, 3° du Code pénal	540
2. La saisie par équivalent élargie chez les tiers de mauvaise foi.....	543
3. La saisie par équivalent de l'instrument de l'infraction	544
4. La saisie par équivalent de l'objet du blanchiment	544
D. La saisie des avantages patrimoniaux supplémentaires découlant de l'infraction ou de faits relevant de la même rubrique, des biens et des valeurs qui leur ont été substitués et des revenus de ces avantages investis	544
E. La saisie du patrimoine d'une organisation criminelle	547
F. La saisie de choses en vertu de lois particulières	547
G. La saisie dans le cadre de la police administrative	549
H. La saisie dans le cadre de la coopération internationale.....	549
§ 2. Les formes	550
A. Généralités.....	550
B. La saisie d'objets et de documents	551
1. Le droit commun.....	551
2. Les formes particulières en matière de saisie de faux en écritures	552
3. Les formalités prévues pour la saisie d'une pièce authentique chez un dépositaire public ..	553
4. Les règles dérogatoires applicables à la saisie et l'ouverture des courriers postaux	553
5. Les règles particulières relatives à la copie, à l'interdiction d'accès et au retrait de données informatiques.....	553
6. La saisie de pièces couvertes par le secret professionnel	554
C. La saisie de créances.....	556
D. La saisie d'un immeuble.....	559
1. La mise sous scellés d'un immeuble pour les besoins de l'enquête	559
2. La saisie d'un immeuble en application de l'article 35bis C.i.cr.....	559
3. La saisie d'immeubles dans le cadre de la lutte contre les pratiques des marchands de sommeil, de la traite des êtres humains et du proxénétisme	561
E. Les formalités supplémentaires imposées en cas de saisie « par équivalent »	562
§ 3. La gestion des biens saisis	563
A. L'Organe Central pour la Saisie et la Confiscation	563
B. L'obligation de notifier.....	564
C. La gestion à valeur constante des biens saisis.....	565
D. La gestion particulière d'avoirs saisis.....	567
§ 4. La levée de la saisie à l'initiative du magistrat	567
§ 5. Le référé pénal	568
A. La notion de « personne lésée par un acte relatif à ses biens » et l'objet de la demande	569
B. La procédure.....	570
C. Les motifs de refus	572
D. La levée partielle ou assortie de conditions	574
E. L'appel	574
F. Le pourvoi en cassation.....	577
G. La nouvelle demande.....	578
H. La mainlevée de l'acte et la question des restitutions.....	579

Table des matières

§ 6. La procédure d'aliénation du bien saisi ou de sa restitution moyennant le paiement d'une somme d'argent.....	582
A. La procédure prévue par le Code d'instruction criminelle	582
1. L'objet de la procédure	582
2. La décision du magistrat compétent.....	583
3. Le recours devant la chambre des mises en accusation	584
4. L'exécution de la décision	585
5. La mise à la disposition de la police de biens saisis dont l'aliénation a été autorisée	585
B. La procédure prévue par la loi du 21 novembre 1989 pour l'aliénation de véhicules automoteurs ou leur restitution moyennant le paiement d'une somme d'argent	586
§ 7. La destruction des biens saisis	586
Section 16. L'intervention différée	588
Section 17. La récolte de données concernant les avoirs et transactions à caractère financier	589
Section 18. L'identification de l'utilisateur d'un service de communication électronique	593
Section 19. Le repérage et la localisation des communications électroniques	598
Section 20. L'interception de communications non accessibles au public ou des données d'un système informatique	600
Section 21. La recherche non secrète dans les systèmes informatiques et la saisie de données informatiques.....	600
§ 1. La recherche non secrète dans un système informatique saisi	600
§ 2. La recherche non secrète dans un système informatique qui pourrait être saisi	602
§ 3. L'extension de la recherche non secrète à partir d'un système informatique saisi ou pouvant être saisi	603
§ 4. La saisie de données informatiques et l'interdiction d'accès à ces données	603
§ 5. L'information du responsable du système informatique concerné	605
§ 6. Les garanties particulières pour les recherches dans les systèmes informatiques des médecins et des avocats.....	605
Section 22. Le gel des données informatiques.....	606
Section 23. L'infiltration sur l'internet	607
Section 24. Les méthodes particulières de recherche	610
§ 1. Le cadre et les conditions générales des méthodes particulières de recherche	612
A. Le contrôle permanent du procureur du Roi et de l'officier de police désigné à cette fin	612
B. L'interdiction de la provocation	613
C. L'interdiction de commettre des infractions et ses exceptions.....	613
§ 2. L'observation	615
§ 3. L'infiltration.....	623
§ 4. L'infiltration civile.....	628
§ 5. Le recours aux indicateurs	631
§ 6. La tenue du dossier séparé et confidentiel	633
§ 7. Le contrôle sur la légalité de la méthode particulière de recherche	636
A. Le contrôle par la chambre des mises en accusation à la clôture de l'information	636
B. Le contrôle des dossiers classés sans suite	639
Section 25. La collecte des données relatives aux passagers	639
Section 26. La demande de renseignements auprès des organismes de sécurité sociale en matière de terrorisme	640
Section 27. L'exploration corporelle.....	641
Section 28. Les prélèvements sanguins.....	642
Section 29. Les prélèvements et l'identification par analyse ADN.....	643
§ 1. L'analyse et l'exploitation des traces découvertes.....	644
§ 2. Le prélèvement de référence avec consentement et l'analyse ADN ordonnée dans le cadre de l'information	645
A. Le prélèvement de consentement sur la personne d'un suspect.....	646
B. Le prélèvement de consentement sur la personne non suspecte.....	649
C. Le prélèvement de consentement sur un membre de la famille d'une personne disparue.....	650
§ 3. Les banques nationales de données ADN et la comparaison des profils enregistrés	650
A. La cellule nationale ADN.....	651
B. Le gestionnaire des banques de données ADN.....	652

C. La banque de données ADN « Criminalistique ».....	653
D. La banque de données ADN « Condamnés »	654
E. La banque de données ADN « Personnes disparues »	655
F. La banque de données ADN « Intervenants »	656
G. La comparaison systématique des profils transmis au gestionnaire des banques nationales de données ADN avec les profils contenus dans ces banques ADN	656
H. Les échanges de données avec les banques étrangères aux fins de consultation et de comparaison automatisée	657
Section 30. L'analyse en relation avec la transmission d'une maladie contagieuse.....	659
Section 31. Les expertises et les avis de personnes spécialisées	660
§ 1. Le flagrant délit ou crime.....	660
§ 2. En dehors du flagrant crime ou délit	660
§ 3. L'expertise demandée dans le cadre de la mini-instruction	662
Section 32. Le rapport d'information succinct, l'enquête sociale et la médiation réparatrice	662
Section 33. Les banques de données et les sources d'informations	664
§ 1. Les banques de données opérationnelles de la police intégrée	664
A. Communication des informations.....	665
B. L'accès	665
C. L'organe de contrôle.....	666
D. Sanctions	666
E. Le service d'information et de communication de l'arrondissement	666
§ 2. Le casier judiciaire	667
A. Définition et contenu.....	667
B. L'accès aux données du casier judiciaire.....	668
1. Les autorités judiciaires et les fonctionnaires de police	668
2. Certaines administrations publiques.....	669
3. Les particuliers.....	670
§ 3. Les banques de données relatives à l'exécution des peines.....	671
§ 4. Les autres services d'informations ou d'appui.....	672
Section 34. Les mesures de protection de fonctionnaires publics.....	678
Section 35. Divers	678
Chapitre 6. La mini-instruction	679
Chapitre 7. L'accès au dossier des personnes directement intéressées	682
Section 1. Le champ d'application.....	683
Section 2. Les titulaires du droit.....	683
Section 3. L'introduction de la demande auprès du ministère public	684
Section 4. L'appel devant la chambre des mises en accusation	686
Section 5. La mise à disposition du dossier et la délivrance de copies	686
Section 6. La nouvelle demande.....	687
Chapitre 8. La réquisition de la délivrance d'un mandat d'arrêt en vue de comparution immédiate	688
Chapitre 9. La fin de l'information	688
Section 1. La renonciation aux poursuites	688
§ 1. La renonciation provisoire : le classement sans suite.....	688
A. Notion.....	688
B. Les motifs	689
C. Le caractère provisoire	690
D. L'information de la personne lésée	691
§ 2. La renonciation définitive	691
Section 2. L'ouverture des poursuites	692
§ 1. La citation directe devant la juridiction de jugement.....	692
§ 2. La convocation par procès-verbal	694
§ 3. La convocation aux fins de comparution immédiate	696
§ 4. L'ouverture d'une instruction préparatoire	696
TITRE IV. L'INSTRUCTION.....	701
Chapitre 1. La définition de l'instruction et de la mission du juge d'instruction	701

Table des matières

Chapitre 2. L'ouverture de l'instruction	703
Section 1. La compétence du juge d'instruction	703
§ 1. La compétence matérielle	703
§ 2. La compétence personnelle	705
A. La règle	705
B. Les exceptions	705
C. Le juge d'instruction spécialisé en matière de jeunesse	710
§ 3. La compétence territoriale	712
Section 2. La saisine du juge d'instruction	715
§ 1. Les modes de saisine	716
A. Le flagrant délit	716
B. Le réquisitoire du procureur du Roi aux fins d'instruire	716
1. La forme du réquisitoire	717
2. La qualification des faits	720
3. Les personnes visées	721
4. Le réquisitoire après un non-lieu	721
5. L'ouverture d'une instruction sur injonction du ministre de la Justice	721
6. L'ouverture d'une instruction en vue d'une mesure de suspension du prononcé en cas de citation directe lancée par la partie civile	722
C. La constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction	722
1. Notion	722
2. La question de la recevabilité	723
3. Le procès-verbal de constitution	728
4. La consignation	730
5. L'élection de domicile	733
6. La communication du procès-verbal de constitution de partie civile au procureur du Roi ...	733
D. L'auto-saisine dans le cadre de la mini-instruction	734
E. La saisine par la chambre des mises en accusation	735
F. Le renvoi par le tribunal correctionnel	735
G. Les saisines ponctuelles du juge d'instruction sans ouverture d'une instruction	735
1. La mini-instruction	736
2. L'autorisation de visite domiciliaire dans les lieux habités délivrée aux inspecteurs sociaux ou à d'autres fonctionnaires	736
3. L'autorisation de perquisition donnée à l'Autorité belge de la concurrence pour pénétrer dans des domiciles et des locaux professionnels	737
4. La suspension, à la requête du SPF Économie, de la mise à disposition d'une technique de communication	738
5. La saisine du juge d'instruction dans le cadre de la procédure de comparution immédiate	738
6. L'audition du témoin anonyme à la demande de la juridiction de fond	738
7. Le prélèvement ADN ou la comparaison ADN à la demande de la juridiction de fond	739
8. L'autorisation d'un acte d'instruction ou du recours à une observation ou une infiltration dans le cadre de recherches d'une personne fugitive	739
9. L'exécution de la mesure d'interception de communications privées ordonnée dans le cadre de l'enquête de patrimoine	740
§ 2. L'étendue et les conséquences de la saisine	740
A. L'étendue de la saisine	740
B. Effet attributif de la saisine	746
C. Effet limitatif de la saisine	748
D. Sanction du défaut de saisine	750
Chapitre 3. Les actes d'instruction	751
Section 1. Généralités	751
Section 2. L'interrogatoire de l'inculpé	752
§ 1. L'obligation d'entendre l'inculpé	753
§ 2. Les formes	755
§ 3. L'assistance d'un avocat	756
§ 4. La présence de tiers lors de l'audition	756
§ 5. Le droit au silence	757

§ 6. Les dépositaires du secret professionnel	759
Section 3. L'inculpation	760
§ 1. La notion d'inculpé	760
§ 2. Le moment de l'inculpation	762
§ 3. La personne bénéficiant des mêmes droits que l'inculpé	764
Section 4. L'audition de la partie civile	766
Section 5. L'audition des témoins	767
§ 1. Notion	767
§ 2. La convocation du témoin	769
§ 3. L'obligation de comparaître	769
§ 4. L'indication des données relatives à l'identité du témoin et l'anonymat partiel	770
A. La règle	770
B. L'exception : l'anonymat partiel	770
1. L'omission de certaines données d'identité	771
2. L'indication de l'adresse de service en lieu et place du domicile	773
§ 5. Les formes de l'audition	774
§ 6. L'obligation de répondre aux questions	776
A. Le principe	776
B. Le droit au silence	776
C. Les titulaires du secret professionnel	778
§ 7. La protection des témoins menacés	780
§ 8. Le faux témoignage	780
Section 6. Le témoignage anonyme complet	781
§ 1. Notion	782
§ 2. Conditions	783
§ 3. La procédure	784
A. Qui peut solliciter la mesure ?	784
B. La décision du juge d'instruction d'accorder ou non l'anonymat	784
C. La notification de l'ordonnance aux parties	786
D. Les modalités de l'audition	787
§ 4. La valeur probante du témoignage recueilli sous couvert d'anonymat complet	789
§ 5. La sanction du non-respect des règles applicables au témoignage recueilli sous couvert d'anonymat complet	790
Section 7. La descente sur les lieux et la reconstitution	790
Section 8. La perquisition	793
§ 1. Notion	793
§ 2. Autorités habilitées à perquisitionner	795
A. Le juge d'instruction	795
B. Le mandat de perquisition	796
§ 3. Les limites au pouvoir de perquisition	802
A. Le moment de la perquisition	802
B. L'inviolabilité de certains lieux et les cas particuliers	803
1. Les locaux jouissant de la protection diplomatique	803
2. La perquisition ou la saisie chez un parlementaire	804
3. La perquisition chez un dépositaire de secret professionnel	804
4. La perquisition chez un journaliste	810
5. La perquisition dans les locaux d'un service de renseignement	811
6. Les perquisitions dans les départements ministériels	812
7. La saisie de dossiers répressifs	813
8. Les établissements pénitentiaires	814
9. L'autorisation de visite domiciliaire délivrée aux inspecteurs sociaux	814
§ 4. Les conséquences d'une perquisition illégale	815
Section 9. Le contrôle visuel discret dans un domicile	815
Section 10. Le recours aux méthodes particulières de recherche	816
§ 1. Généralités	816
§ 2. L'observation dans une habitation	818
§ 3. L'observation ou l'infiltration à l'égard d'un avocat ou d'un médecin	819

Table des matières

Section 11. L'ouverture et la prise de connaissance du courrier.....	819
Section 12. Les saisies et le référé pénal	820
Section 13. Les mesures provisoires à l'égard des personnes morales.....	821
Section 14. Le mandat d'amener.....	822
Section 15. Le mandat d'arrêt.....	825
Section 16. L'exploration corporelle.....	825
Section 17. Le prélèvement et l'identification par analyse ADN.....	826
§ 1. Le prélèvement sous la contrainte sur la personne d'un suspect ou sur un mineur de moins de seize ans suspect.....	827
§ 2. Le prélèvement sous la contrainte sur une personne non suspecte ou sur un mineur d'âge de moins de seize ans non suspect	829
§ 3. Les banques de données ADN et les analyses comparatives	829
Section 18. L'autopsie	830
Section 19. Les prélèvements sanguins	831
Section 20. L'expertise.....	832
§ 1. Notion	832
§ 2. Le choix de l'expert.....	835
§ 3. La désignation et la mission de l'expert	839
§ 4. Le serment.....	844
§ 5. Les modalités d'exécution de l'expertise.....	845
A. Généralités.....	845
B. La question de la contradiction des opérations d'expertise.....	846
§ 6. Les honoraires et frais de l'expert.....	849
§ 7. La valeur probante	850
Section 21. L'expertise psychiatrique en vue de statuer sur l'internement d'une personne atteinte d'un trouble mental.....	850
Section 22. Le repérage et la localisation des communications électroniques	852
Section 23. Les recherches dans les systèmes informatiques relevant de la compétence du juge d'instruction	860
§ 1. La recherche ou l'extension de recherche non secrète dans un système informatique	860
§ 2. La recherche secrète dans un système informatique dans le cadre du contrôle visuel discret..	864
§ 3. L'obligation de coopération des personnes compétentes	864
Section 24. Les écoutes, la prise de connaissance et l'enregistrement de communications non accessibles au public et la recherche secrète dans un système informatique.....	867
§ 1. Notions	867
A. Généralités.....	867
B. La notion de communication et de communication électronique.....	870
C. Le caractère non accessible au public de la (télé)communication	870
D. L'interception, l'exploration et l'enregistrement à l'aide d'un moyen technique.....	872
E. Le but secret de la mesure.....	873
F. L'utilisation d'un enregistrement effectué par un des participants à la communication.....	874
§ 2. Les conditions.....	876
A. Les personnes ou les lieux visés par la mesure.....	877
B. Le caractère exceptionnel et les principes de proportionnalité et de subsidiarité.....	882
1. Principe de proportionnalité	882
2. Principe de subsidiarité	886
§ 3. La durée de la mesure	887
§ 4. L'ordonnance motivée.....	888
§ 5. Le concours et la coopération des opérateurs et de toutes autres personnes compétentes	894
§ 6. Les voies de recours	895
§ 7. Les rapports communiqués tous les cinq jours	896
§ 8. L'enregistrement intégral des (télé)communications.....	896
§ 9. La sélection par l'officier de police judiciaire et la transcription	897
§ 10. La sélection définitive par le juge d'instruction	898
§ 11. La découverte de nouvelles infractions	900
§ 12. Le droit de consultation des enregistrements	901
§ 13. La banque de données des empreintes vocales	903

Section 25. Le rapport d'information succinct, l'enquête sociale et la médiation réparatrice	903
Section 26. L'enquête de moralité pour les crimes destinés à être jugés par la cour d'assises	904
Section 27. La commission rogatoire	905
Chapitre 4. Les droits des parties durant l'instruction et le contrôle de l'instruction	905
Section 1. Les prérogatives du ministère public	905
§ 1. Le droit de se faire communiquer le dossier à tout moment de l'instruction.....	906
§ 2. Le pouvoir de réquisition	906
§ 3. Le droit d'appel des ordonnances du juge d'instruction	907
§ 4. Le contrôle de la longueur des instructions	907
§ 5. L'exécution des ordonnances du juge d'instruction	908
Section 2. Les droits de l'inculpé et de la partie civile	908
§ 1. La demande d'accès au dossier et d'en obtenir copie	909
A. L'introduction de la demande	911
B. Les motifs de refus ou de limitation d'accès.....	912
C. Les limitations à l'accès au dossier ou à la copie	913
D. Le droit d'appel.....	915
E. Le pourvoi en cassation	917
F. La mise à la disposition du dossier et la délivrance des copies	917
G. La nouvelle demande.....	919
H. L'interdiction d'un usage abusif du droit de consultation et d'obtenir la copie de pièces du dossier.....	919
§ 2. La demande d'accomplissement d'un acte d'instruction complémentaire.....	921
A. L'objet de la demande	922
B. La procédure.....	923
C. Les motifs de refus	925
D. Le droit d'appel.....	927
E. Le pourvoi en cassation	929
F. La nouvelle demande	929
§ 3. La saisine de la chambre des mises en accusation pour les instructions non clôturées dans l'année.....	930
Section 3. Le contrôle de l'instruction par la chambre des mises en accusation	930
§ 1. Le contrôle du bon déroulement de l'instruction	930
§ 2. Le contrôle de la régularité de la procédure.....	936
§ 3. Le contrôle de la régularité des méthodes particulières de recherche.....	948
§ 4. Le recours en cassation	957
TITRE V. LA CLÔTURE DE L'INSTRUCTION	959
Chapitre 1. Le dessaisissement du juge d'instruction alors que l'instruction sur les faits n'est pas encore clôturée	959
Section 1. Le dessaisissement par la chambre du conseil.....	959
Section 2. Les autres possibilités de dessaisissement en cours d'instruction	964
Chapitre 2. La clôture de l'instruction et le règlement de la procédure	965
Section 1. La procédure	965
§ 1. La communication du dossier au procureur du Roi en vue de l'établissement de réquisitions finales.....	966
§ 2. La procédure devant la chambre du conseil.....	972
A. L'avertissement et la consultation du dossier.....	973
B. La première phase (facultative) : la demande d'actes d'instruction complémentaires.....	977
C. La procédure à l'audience	981
D. Le contrôle de la régularité de la procédure	984
Section 2. Les ordonnances de la chambre du conseil.....	988
§ 1. L'ordonnance de sursis à statuer	992
§ 2. L'ordonnance de non-lieu	993
§ 3. L'ordonnance homologuant la transaction pénale ou la convention de « médiation et mesures ».....	1000
§ 4. L'ordonnance de renvoi.....	1002
A. Le renvoi devant le tribunal correctionnel.....	1007

Table des matières

B. Le renvoi devant le tribunal de police.....	1011
C. Le renvoi devant la chambre de dessaisissement du tribunal de la jeunesse.....	1012
D. Les autres formes de renvoi.....	1013
§ 5. La procédure particulière en vue de la saisine de la cour d'assises	1013
§ 6. Les ordonnances rendues par la chambre du conseil en tant que juridiction de jugement	1014
A. L'internement.....	1014
B. La suspension du prononcé de la condamnation.....	1017
Section 3. L'appel des ordonnances de la chambre du conseil.....	1019
§ 1. Le droit d'appel.....	1019
§ 2. La procédure.....	1029
§ 3. Le contrôle de la régularité de la procédure.....	1035
§ 4. Les arrêts de la chambre des mises en accusation.....	1041
Section 4. Le règlement de la procédure avant les assises.....	1044
Section 5. Le recours en cassation	1046
TITRE VI. LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.....	1053
Introduction.....	1053
Chapitre 1. Le droit commun de la détention préventive	1054
Section 1. Les dispositions applicables	1054
§ 1. La Constitution	1054
§ 2. L'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme	1054
§ 3. La loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive.....	1061
Section 2. L'emploi des langues	1061
Section 3. Les conditions de fond applicables à toute mesure de détention préventive.....	1063
Section 4. Aperçu des délais et des contrôles de la détention préventive.....	1064
§ 1. L'arrestation	1065
§ 2. Le mandat d'amener (éventuel).....	1065
§ 3. Le mandat d'arrêt.....	1065
§ 4. Le délai maximum de cinq jours de validité du mandat d'arrêt.....	1065
§ 5. La première comparution devant la chambre du conseil	1065
§ 6. L'appel (éventuel)	1066
§ 7. Le recours en cassation (éventuel).....	1066
§ 8. L'ordonnance de remise en liberté du juge d'instruction (éventuelle).....	1066
§ 9. Le contrôle mensuel ou bimestriel de la chambre du conseil	1066
§ 10. L'appel (éventuel).....	1066
§ 11. Le recours en cassation (éventuel).....	1067
§ 12. La situation lors du règlement de la procédure.....	1067
§ 13. La situation après le règlement de la procédure	1067
Section 5. L'arrestation	1067
Section 6. Le mandat d'amener	1068
Section 7. Le mandat d'arrêt.....	1069
§ 1. Les principes directeurs	1069
§ 2. L'autorité compétente	1069
§ 3. Les conditions de fond	1071
A. Les principes généraux.....	1071
B. L'existence d'indices sérieux de culpabilité	1072
C. Le seuil minimum de la peine.....	1074
D. L'absolue nécessité pour la sécurité publique.....	1075
E. Les conditions particulières pour les faits passibles d'une peine ne dépassant pas quinze ans de réclusion (à l'exception des infractions terroristes passibles de plus de cinq ans d'emprisonnement)	1077
1. Le danger de récidive.....	1078
2. Le risque de fuite	1079
3. Le risque de disparition de preuves ou de collusion avec des tiers	1079
§ 4. Les conditions de forme.....	1079
A. L'interrogatoire préalable	1079
1. La concertation préalable avec l'avocat	1079

2. L'interrogatoire proprement dit.....	1080
B. La motivation.....	1088
C. Les mentions du mandat d'arrêt.....	1090
D. La signification du mandat d'arrêt.....	1092
1. Le délai constitutionnel de quarante-huit heures.....	1092
2. Les formes de la signification.....	1097
3. La traduction des passages pertinents du mandat d'arrêt.....	1098
§ 5. L'exécution du mandat d'arrêt.....	1099
A. Généralités.....	1099
B. L'exécution de la détention préventive par une détention sous surveillance électronique....	1100
1. Notion.....	1100
2. La décision de détention sous surveillance électronique.....	1102
3. Le contrôle du maintien de la détention sous surveillance électronique.....	1103
4. Le retrait de la modalité d'exécution.....	1104
5. Le règlement de la procédure et la détention préventive sous surveillance électronique dans la phase de jugement.....	1105
§ 6. L'absence de recours contre les décisions du juge d'instruction statuant sur la délivrance du mandat d'arrêt.....	1107
Section 8. Le droit de la personne détenue de communiquer librement et ses limites.....	1108
§ 1. La communication avec l'avocat.....	1108
§ 2. L'interdiction de communiquer (« mise au secret ») ou la restriction de contacts décidée par le juge d'instruction.....	1109
§ 3. Les conditions d'exercice du droit de communiquer.....	1111
A. Le régime pénitentiaire du détenu préventif.....	1111
B. L'échange de correspondance.....	1112
C. Les visites.....	1113
D. L'usage du téléphone.....	1116
Section 9. Le mandat d'arrêt par défaut.....	1117
§ 1. Notion.....	1117
§ 2. Les dispositions applicables.....	1117
§ 3. La signification.....	1118
§ 4. Les effets du mandat d'arrêt par défaut.....	1118
Section 10. Le mandat d'arrêt décerné contre l'inculpé laissé ou remis en liberté.....	1119
§ 1. Le champ d'application.....	1119
§ 2. La notion d'inculpé laissé en liberté.....	1120
§ 3. La notion d'inculpé remis en liberté.....	1121
§ 4. Les conditions d'application.....	1121
A. L'autorité qui peut prendre l'initiative.....	1121
B. Les conditions particulières visées à l'article 28.....	1122
1. Le défaut de se présenter à un acte de la procédure.....	1122
2. Les circonstances nouvelles et graves.....	1122
3. Le non-respect des mesures alternatives.....	1124
C. Les conditions visées aux articles 16 et suivants de la loi.....	1124
Section 11. La libération sous conditions ou sous caution.....	1126
§ 1. Notion.....	1126
§ 2. Le choix des conditions.....	1127
§ 3. La caution.....	1128
§ 4. La durée de la mesure.....	1135
§ 5. Les conditions de fond et de forme.....	1136
§ 6. Les recours.....	1137
A. Les recours contre la décision de mise en liberté sous caution ou conditions.....	1137
B. La demande de retrait ou de modification des conditions.....	1139
§ 7. Le contrôle du respect des conditions.....	1141
§ 8. Sanction du non-respect des conditions.....	1142
Section 12. La mainlevée du mandat d'arrêt par le juge d'instruction.....	1142
A. La mainlevée du mandat d'arrêt avant la première comparution devant la chambre du conseil.....	1143

Table des matières

B. La mainlevée du mandat d'arrêt après la première comparution devant la chambre du conseil.....	1144
Section 13. Le contrôle du maintien de la détention préventive.....	1145
§ 1. La première comparution en chambre du conseil dans les cinq jours	1146
A. Le délai.....	1146
B. L'avis de comparution.....	1146
C. La consultation du dossier.....	1147
D. La procédure à l'audience.....	1148
E. La mission de la chambre du conseil	1148
1. Le contrôle de la régularité du mandat d'arrêt.....	1148
2. Le maintien de la détention préventive	1150
F. L'appel.....	1150
G. Le pourvoi en cassation.....	1151
§ 2. Le contrôle mensuel ou bimestriel de la détention préventive	1155
A. Le délai pour statuer.....	1155
B. La mise à la disposition du dossier.....	1158
C. La procédure à l'audience	1162
D. La mission de la chambre du conseil.....	1164
E. L'appel devant la chambre des mises en accusation.....	1170
1. Le délai et les formes de l'appel.....	1171
2. L'accès au dossier.....	1171
3. La procédure	1172
4. La mission de la chambre des mises en accusation.....	1176
a. L'examen de la régularité de l'ordonnance de la chambre du conseil.....	1176
b. Le contrôle du maintien de la détention préventive	1176
c. Le contrôle de la régularité de la procédure	1177
5. L'arrêt.....	1180
a. La motivation.....	1180
b. La décision.....	1181
F. Le recours en cassation	1183
1. Les décisions susceptibles de pourvoi en cassation.....	1183
2. L'introduction du pourvoi.....	1184
3. L'arrêt	1187
Section 14. L'interrogatoire récapitulatif.....	1188
§ 1. Notion	1188
§ 2. La procédure	1188
§ 3. L'objet de l'interrogatoire.....	1189
Section 15. La situation de l'inculpé lors du règlement de la procédure	1190
§ 1. La remise en liberté de plein droit.....	1190
§ 2. Le maintien facultatif de la détention préventive.....	1191
§ 3. L'appel.....	1193
§ 4. Le recours en cassation.....	1195
§ 5. L'ordonnance de prise de corps.....	1196
§ 6. Le sort des mesures alternatives	1198
Section 16. La détention préventive dans la phase de jugement	1198
§ 1. La requête de mise en liberté.....	1198
A. La juridiction compétente.....	1200
B. La procédure.....	1203
§ 2. Le mandat d'arrêt décerné par la juridiction de jugement.....	1205
§ 3. Le sort du prévenu dès le prononcé du jugement.....	1206
A. La remise en liberté de plein droit	1206
B. Le maintien en détention de plein droit	1207
C. L'ordre d'arrestation immédiate	1207
D. L'ordre d'incarcération immédiate en matière d'internement.....	1210
Section 17. Élection de domicile par la personne mise en liberté provisoire.....	1210
Chapitre 2. Les régimes dérogatoires du droit commun	1211
Section 1. La détention préventive dans le cadre de la procédure de comparution immédiate.....	1211

Section 2. La matière militaire	1211
§ 1. En temps de paix.....	1212
§ 2. En temps de guerre.....	1212
Section 3. Les douanes et accises	1213
Section 4. La protection de la jeunesse	1214
Section 5. La matière du droit des étrangers	1215
§ 1. Le recours devant la chambre du conseil.....	1215
A. La compétence territoriale.....	1216
B. La procédure devant la chambre du conseil.....	1217
C. L'étendue du contrôle de la juridiction d'instruction.....	1220
§ 2. L'appel devant la chambre des mises en accusation.....	1233
§ 3. Le pourvoi en cassation.....	1234
§ 4. Le recours devenu sans objet.....	1236
Section 6. La mise en observation dans le cadre de la défense sociale	1240
Section 7. La matière de l'extradition et du mandat d'arrêt européen	1241
Section 8. La matière de l'arrestation à bord de navires belges et des auteurs d'infractions de piraterie maritime	1241
Chapitre 3. L'indemnisation en cas de détention illégale ou inopérante	1242
Introduction	1242
§ 1. L'arrestation ou la détention illégales.....	1243
A. Considérations générales.....	1243
B. Le droit d'action.....	1244
C. Les conditions.....	1245
1. Privation de liberté.....	1245
2. Incompatible avec l'article 5 de la Convention européenne.....	1246
D. Le dommage et l'indemnisation.....	1246
§ 2. La détention inopérante ou injustifiée.....	1247
A. Considérations générales.....	1247
B. Le champ d'application.....	1247
C. Les conditions de la demande.....	1248
1. Conditions préalables.....	1248
a) Durée minimale de la détention préventive.....	1248
b) L'incidence du comportement de la personne détenue.....	1249
2. Les conditions particulières.....	1253
a) Avoir été mis hors cause directement ou indirectement par une décision judiciaire passée en force de chose jugée.....	1253
b) Avoir bénéficié d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu.....	1254
c) Avoir été arrêté ou maintenu en détention après l'extinction de l'action publique par prescription.....	1254
D. L'indemnité.....	1255
E. La procédure.....	1257
1. La demande.....	1257
2. La charge de l'indemnité.....	1257
3. Les voies de recours.....	1257

TOME II

TROISIÈME PARTIE. LE JUGEMENT	1263
TITRE I. LES JURIDICTIONS DE JUGEMENT	1265
Introduction	1265
Chapitre 1. Organisation judiciaire	1265
Section 1. Le tribunal de police	1265
Section 2. Le tribunal correctionnel	1266
Section 3. Le tribunal de la jeunesse	1268
Section 4. La cour d'assises	1269
Section 5. La cour d'appel	1272

Table des matières

Section 6. Les juridictions militaires	1274
Chapitre 2. La compétence	1274
Section 1. Les règles de compétence	1274
§ 1. Compétence matérielle, personnelle, territoriale	1274
§ 2. Règles d'ordre public	1275
§ 3. Jugement en premier ressort et en dernier ressort	1275
Section 2. La compétence de la juridiction répressive sur des questions de droit extra-pénal	1275
Section 3. La compétence matérielle	1276
§ 1. Le tribunal de police	1276
§ 2. Le tribunal correctionnel	1278
§ 3. La cour d'assises	1280
§ 4. La cour d'appel	1283
Section 4. La compétence personnelle	1283
§ 1. Les juridictions de la jeunesse	1283
A. La règle	1283
B. Les exceptions	1284
1. En matière de roulage	1284
2. Le dessaisissement	1285
§ 2. Les juridictions militaires	1292
§ 3. La cour d'appel	1293
A. Les personnes jouissant du privilège de juridiction	1293
B. Le jugement des ministres	1293
Section 5. La compétence territoriale	1294
Section 6. La prorogation de compétence en raison de la connexité ou de l'indivisibilité	1295
A. Les notions de connexité et d'indivisibilité	1295
B. La prorogation de compétence	1297
1. Extension de la compétence matérielle	1298
2. Extension de la compétence personnelle	1298
3. Extension de la compétence territoriale	1299
Section 7. Contrôle de la compétence	1300
§ 1. Contrôle au regard de la qualification initiale	1301
A. Saisine simple	1301
B. Saisine après correctionnalisation ou contraventionnalisation	1302
§ 2. Contrôle au regard de la requalification éventuelle	1303
A. Saisine simple	1303
B. Saisine après correctionnalisation ou contraventionnalisation	1304
§ 3. Incompétence du chef de connexité	1305
TITRE II. LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL	1307
Chapitre 1. Notions générales	1307
Section 1. La publicité	1307
Section 2. L'oralité des débats	1309
Section 3. Le principe du contradictoire	1310
Section 4. L'assistance d'un avocat	1313
Section 5. Le délai raisonnable	1314
Section 6. La médiation réparatrice	1314
Chapitre 2. La preuve	1315
Section 1. La charge de la preuve et le rôle des parties et du juge dans la manifestation de la vérité	1316
§ 1. Le principe	1316
A. Le rôle de la partie poursuivante	1317
B. Le rôle du prévenu	1319
C. Le rôle du juge	1320
§ 2. Les corollaires du principe	1324
§ 3. L'atténuation du principe	1324
A. L'article 205 de la loi générale sur les douanes et accises	1324
B. L'article 67bis des lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière	1325

C. L'article 43 ^{quater} du Code pénal.....	1328
Section 2. La recevabilité des preuves	1330
A. La règle : la liberté	1331
B. L'exclusion de la preuve non soumise à la contradiction des débats	1334
C. L'exclusion à titre de preuve des déclarations d'un suspect faites en violation du droit à l'assistance d'un avocat.....	1339
D. L'exclusion des preuves produites en violation des articles 50 et 55 de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.....	1344
E. Plus d'exclusion systématique de la preuve illicite	1345
1. Les hypothèses dans lesquelles la preuve illicite doit être exclue	1347
a. La violation d'une règle de forme prescrite à peine de nullité	1348
b. L'irrégularité entachant la fiabilité de la preuve	1349
c. L'atteinte au droit à un procès équitable	1350
2. Une énumération limitative.....	1359
3. Les conséquences de l'exclusion de la preuve illicite	1363
Section 3. L'appréciation de la valeur probante des éléments de preuve	1365
A. Le principe : la libre appréciation et l'exigence de la preuve « au-delà de tout doute raisonnable ».....	1365
B. Les limites dans l'exercice de la libre appréciation par le juge.....	1369
1. L'aptitude d'un élément à servir de preuve.....	1369
2. La foi due aux actes	1370
3. Un raisonnement cohérent et logique : la violation de la notion légale de présomption de l'homme.....	1371
C. Les exceptions	1372
1. Les procès-verbaux	1373
a. Les procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux.....	1374
b. Les procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve du contraire	1375
2. Le témoignage recueilli sous couvert d'anonymat complet.....	1383
3. Les déclarations faites par le biais d'une conférence téléphonique.....	1386
4. Les déclarations faites par le biais d'une vidéoconférence ou d'un circuit de télévision fermé avec altération de l'image et de la voix.....	1386
5. Les déclarations de « repentis »	1387
6. Les moyens de preuve obtenus dans le cadre de l'application d'une infiltration civile...	1387
7. Les résultats d'un test polygraphique.....	1387
8. Les données recueillies par les services de renseignement et de sécurité à la suite de méthodes spécifiques ou exceptionnelles.....	1387
9. La possibilité de tirer des conséquences défavorables du silence de l'accusé.....	1388
Section 4. Les règles de preuve dans le cadre du jugement de l'action civile	1388
Section 5. Aperçu de certains moyens de preuve	1390
§ 1. Le dossier pénal constitué dans le cadre de l'information ou l'instruction	1390
§ 2. L'aveu	1395
§ 3. Le témoignage	1396
A. Notion.....	1396
B. L'obligation d'entendre les témoins à l'audience	1397
1. L'approche traditionnelle de la Cour de cassation	1398
2. Les critères dégagés par la Cour européenne des droits de l'homme	1399
3. L'état actuel de la jurisprudence de la Cour de cassation.....	1401
C. Les formes de l'audition et la prestation de serment.....	1403
D. L'anonymat partiel	1406
E. L'obligation de répondre sincèrement aux questions.....	1408
F. Faux témoignage et faux serment.....	1410
G. Le recueil de déclarations au moyen de médias audiovisuels.....	1411
1. L'audition à distance.....	1411
2. L'enregistrement audiovisuel ou audio de l'audition	1412
H. L'audition des mineurs et des majeurs vulnérables par vidéoconférence	1412
I. Le témoignage anonyme complet	1413
J. La valeur probante.....	1416

Table des matières

§ 4. Les expertises	1417
A. Notion.....	1417
B. Les différentes catégories d'expertise.....	1418
1. Les expertises et les avis de personnes spécialisées au stade de l'information.....	1418
2. L'expertise dans le cadre de l'instruction préparatoire.....	1419
3. L'expertise ordonnée par la juridiction de fond	1419
4. Le rapport du conseiller technique d'une partie	1420
C. Le choix de l'expert.....	1421
D. La désignation et la mission de l'expert	1421
E. Le serment et l'audition de l'expert à l'audience	1422
F. Les modalités d'exécution de l'expertise	1422
1. La position traditionnelle de la Cour de cassation.....	1424
2. La jurisprudence de la Cour constitutionnelle.....	1424
a. L'arrêt n° 24/97 du 30 avril 1997 relatif aux expertises ordonnées par le juge pénal statuant en qualité de juge du fond	1425
b. Les arrêts n° 74/98 du 24 juin 1998 et n° 1/99 du 13 janvier 1999 relatifs aux expertises ordonnées au cours de la phase préparatoire du procès pénal.....	1425
3. L'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation	1426
4. L'enseignement de la Cour européenne des droits de l'homme	1426
5. Tentative de synthèse	1427
G. La valeur probante.....	1429
§ 5. La descente sur les lieux	1432
§ 6. Le prélèvement de référence et l'analyse ADN durant la phase de jugement	1433
§ 7. Les compléments d'enquête et les renseignements.....	1433
Chapitre 3. La procédure de reconnaissance préalable de culpabilité	1436
Section 1. Notion	1436
Section 2. La procédure	1437
Chapitre 4. La saisine de la juridiction	1439
Section 1. Procédés	1439
§ 1. La citation directe	1439
§ 2. La convocation par procès-verbal	1445
§ 3. La procédure de comparution immédiate.....	1447
§ 4. L'ordonnance de renvoi	1447
§ 5. La comparution volontaire	1449
§ 6. La saisine d'office	1451
§ 7. L'exercice d'une voie de recours après une décision au fond	1451
§ 8. L'arrêt de règlement de juges.....	1452
Section 2. Effets de la saisine.....	1452
§ 1. La juridiction est saisie des faits infractionnels.....	1452
A. Généralités	1452
B. L'obligation de qualifier correctement les faits.....	1454
§ 2. La juridiction ne peut juger que les personnes poursuivies	1458
§ 3. La juridiction a l'obligation de statuer	1459
Section 3. L'accès au dossier	1459
Chapitre 5. Les procédures incidentes	1462
Section 1. Le référé pénal au stade de la phase de jugement.....	1462
Section 2. La détention préventive au stade de la phase de jugement	1463
Section 3. Les questions préjudicielles	1464
§ 1. Généralités	1464
§ 2. La question préjudicielle adressée à la Cour constitutionnelle	1467
A. Notion.....	1467
B. Les effets des arrêts de la Cour constitutionnelle.....	1475
Section 4. Le contrôle des méthodes particulières de recherche	1477
Section 5. La procédure d'inscription en faux.....	1481
Section 6. L'audition de témoins sous couvert d'anonymat complet	1484

Chapitre 5. L’instruction d’audience et les débats	1484
Section 1. Notion	1484
Section 2. La comparution du prévenu	1487
§ 1. La règle	1487
§ 2. L’exception	1490
Section 3. La comparution des autres parties	1492
Section 4. L’interprète	1494
Section 5. L’audience d’introduction et le calendrier pour le dépôt des conclusions	1496
§ 1. La notion de conclusions	1496
§ 2. Le dépôt des conclusions en application de l’article 152 du Code d’instruction criminelle....	1498
A. L’audience d’introduction et le calendrier pour le dépôt des conclusions	1498
B. La structure des conclusions.....	1499
C. L’écartement des conclusions tardives	1500
§ 3. Le dépôt de conclusions en dehors de la procédure prévue par l’article 152 du Code d’instruction criminelle	1502
§ 4. Le dépôt de conclusions dans le cadre de l’examen de l’action civile en prosécution de cause	1503
§ 5. L’obligation de répondre aux conclusions	1503
Section 6. Les débats et le dépôt de pièces	1506
§ 1. Les débats	1506
§ 2. Le dépôt des pièces et les réquisitions écrites tendant à la confiscation	1507
§ 3. La procédure de mise en état pour le jugement de l’action civile	1513
Section 7. Le procès-verbal d’audience (art. 190ter C.i.cr.)	1515
Chapitre 6. Le jugement	1518
Section 1. La délibération des juges et le prononcé du jugement	1518
§ 1. La délibération et la réouverture des débats	1518
§ 2. La signature et le prononcé du jugement.....	1523
Section 2. Le jugement	1528
§ 1. Les espèces de jugement	1528
A. Jugement contradictoire et jugement par défaut	1528
B. Jugement définitif et jugement avant dire droit	1530
§ 2. Le contenu et la motivation des jugements	1532
A. Généralités.....	1532
B. L’indication des dispositions appliquées	1536
C. La motivation sur la culpabilité	1541
1. En l’absence de conclusions.....	1542
2. En cas de dépôt de conclusions.....	1544
D. La motivation de la peine	1547
E. Les condamnations d’office.....	1563
F. La condamnation aux frais de justice, à la contribution au Fonds des victimes d’actes intentionnels de violence	1563
1. Les frais de justice.....	1563
2. L’indemnité forfaitaire pour frais.....	1568
3. La contribution au Fonds d’aide aux victimes d’actes intentionnels de violence et celle au Fonds budgétaire relatif à l’aide juridique de deuxième ligne	1569
4. L’indemnité de procédure dans le cadre de l’action civile	1570
§ 3. Les effets des jugements	1578
A. Le jugement a l’autorité de la chose jugée	1578
B. Le jugement pénal n’est toutefois pas exécutoire immédiatement.....	1581
1. L’exécution de la peine privative de liberté	1584
2. L’exécution de la peine d’amende.....	1585
3. L’exécution de la peine de confiscation	1586
4. L’exécution de la peine de travail et de la peine de probation autonome	1586
5. L’exécution de la peine de surveillance électronique.....	1587
§ 4. Le jugement sur l’action civile.....	1587
§ 5. Les recherches des personnes fugitives	1590

Table des matières

§ 6. L'enquête particulière sur les avantages patrimoniaux.....	1591
§ 7. L'enquête pénale d'exécution	1594
1. Les actes d'exécution ordinaires	1595
2. Les actes d'exécution spécifiques	1595
3. Les saisies	1596
§ 8. L'interprétation et la rectification des actes judiciaires, et la réparation de l'omission d'un chef de demande	1597
TITRE III. LES RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR D'ASSISES	1601
Chapitre 1. La phase préliminaire.....	1602
Section 1. L'acte d'accusation	1602
Section 2. La fixation de la cause	1603
Section 3. La désignation d'un conseil et l'interrogatoire de l'accusé par le président	1603
Section 4. Les devoirs complémentaires ordonnés par le président	1604
Section 5. Le renvoi de la cause à une audience ultérieure et la jonction d'actes d'accusation	1604
Section 6. L'audience préliminaire	1605
§ 1. Etablissement de la liste des témoins	1606
§ 2. L'examen des nullités et des causes d'irrecevabilité ou d'extinction de l'action publique	1607
§ 3. Le contrôle des méthodes particulières de recherche	1608
Chapitre 2. La convocation des parties et la composition du jury	1609
Section 1. La convocation des parties	1609
Section 2. L'audience de composition du jury	1610
§ 1. Le tirage au sort des jurés	1610
§ 2. La prestation de serment des jurés	1612
§ 3. La séance d'information	1613
Chapitre 3. La procédure par défaut	1613
Chapitre 4. L'audience au fond	1614
Section 1. La comparution des parties et le procès-verbal d'audience	1614
Section 2. Les fonctions et le pouvoir discrétionnaire du président	1616
Section 3. La lecture de l'acte d'accusation et de l'acte de défense	1617
Section 4. L'interrogatoire de l'accusé	1618
Section 5. L'audition des témoins	1618
§ 1. La liste et l'ordre de passage des témoins	1618
§ 2. L'interdiction de témoigner de certaines personnes	1619
§ 3. Les témoins anonymes	1620
§ 4. L'audition de témoins à l'aide de moyens audiovisuels	1620
§ 5. La déposition proprement dite	1621
Section 6. Le réquisitoire, les plaidoiries et la clôture des débats	1623
Section 7. Disposition générale relative au contrôle des méthodes particulières de recherche	1624
Chapitre 5. La décision sur la culpabilité	1625
Section 1. La rédaction des questions et la prise en délibéré	1625
Section 2. La délibération et le vote sur la culpabilité	1627
Section 3. La motivation du verdict	1629
Section 4. Le renvoi à une autre session en cas d'erreur manifeste	1633
Chapitre 6. Le débat et la délibération sur la peine	1634
Chapitre 7. Le débat et la délibération sur les intérêts civils.....	1635
Chapitre 8. L'opposition.....	1636
Chapitre 9. Le pourvoi en cassation	1638
Section 1. Le pourvoi contre l'arrêt contenant la déclaration de culpabilité du jury et la motivation ...	1638
Section 2. Le pourvoi contre un arrêt d'acquiescement	1640
Section 3. Le pourvoi contre la décision motivée de la cour d'assises de renvoyer la cause à la session suivante	1640
Section 4. Le pourvoi contre l'arrêt infligeant une peine.....	1642
Section 5. Le pourvoi contre l'arrêt statuant sur les intérêts civils.....	1642

QUATRIÈME PARTIE. LES VOIES DE RECOURS	1645
INTRODUCTION	1647
TITRE I. L'OPPOSITION	1651
Chapitre 1. Notion	1651
Chapitre 2. Les conditions de recevabilité de l'opposition	1651
Section 1. Les décisions susceptibles d'opposition	1651
Section 2. Les personnes qui peuvent former opposition	1656
Section 3. Les formes	1656
§ 1. Signification par acte d'huissier de justice	1657
§ 2. L'opposition formée par le prévenu détenu ou interné	1659
Section 4. Les délais	1660
§ 1. Durée du délai	1660
§ 2. Point de départ du délai	1661
A. Le délai ordinaire	1661
B. Le délai extraordinaire pour le prévenu	1666
C. Le délai spécifique pour le prévenu arrêté à l'étranger	1671
Chapitre 3. Les effets de l'opposition	1673
Chapitre 4. La procédure et la décision sur opposition	1676
Section 1. L'opposition déclarée irrecevable	1677
Section 2. L'opposition déclarée non avenue	1679
§ 1. Le défaut itératif	1680
§ 2. Le défaut non justifié par un cas de force majeure ou une excuse légitime	1681
§ 3. Les effets de la décision déclarant l'opposition non avenue	1687
Section 3. L'opposition déclarée recevable et avenue	1690
Chapitre 5. La tierce opposition	1695
Chapitre 6. Les recours contre la décision sur opposition	1696
TITRE II. L'APPEL	1699
Chapitre 1. Notion	1699
Chapitre 2. Les conditions de recevabilité	1699
Section 1. Les décisions susceptibles d'appel	1699
§ 1. La règle	1699
§ 2. Ne sont toutefois pas susceptibles d'appel	1700
A. Les mesures d'ordre	1700
B. Les décisions rendues par une cour	1701
Section 2. Les personnes qui peuvent interjeter appel	1702
Section 3. Les formes de l'appel	1704
§ 1. Appel principal des parties en cause	1704
A. Déclaration au greffe	1704
B. Personne détenue	1705
§ 2. Appel du ministère public près la juridiction qui doit connaître de l'appel	1705
§ 3. La requête contenant les griefs	1706
A. A peine de déchéance, l'obligation de déposer une requête contenant les griefs	1706
B. La notion de grief précis et sa portée	1711
C. La détermination de la saisine des juges d'appel à la lumière des griefs invoqués	1717
§ 4. Appel incident de l'intimé	1723
Section 4. Les délais	1725
§ 1. La règle	1725
§ 2. Les exceptions	1729
A. Appel du ministère public près la juridiction qui doit connaître de l'appel	1729
B. Appel subséquent du ministère public et du prévenu	1730
C. Appel subséquent de la partie civile	1731
D. Appel incident de l'intimé	1732
Chapitre 3. Les effets de l'appel	1732

Table des matières

Section 1. Effet suspensif	1732
Section 2. Effet dévolutif	1733
Chapitre 4. La procédure et la décision sur l'appel	1743
Section 1. La convocation des parties	1743
Section 2. L'instance d'appel	1744
§ 1. La composition de la juridiction	1744
§ 2. L'évocation	1744
§ 3. Le déroulement de la procédure	1746
§ 4. La demande nouvelle	1749
Section 3. La décision sur l'appel	1750
§ 1. Recevabilité	1750
§ 2. Décision sur la compétence	1751
§ 3. Décision sur le fond de l'affaire	1751
A. Décision d'avant dire droit	1751
B. Décision de confirmation	1751
C. Décision d'emendation	1752
D. Décision de réformation	1753
E. Décision sur l'arrestation immédiate	1753
§ 4. La règle de l'unanimité en cas d'aggravation de la situation du prévenu	1754
§ 5. Décision rendue par défaut	1762
Section 4. Concours entre l'appel et l'opposition	1762
§ 1. Les deux voies de recours sont exercées par la même partie	1762
A. Les deux voies de recours sont utilisées simultanément	1762
B. Les voies de recours sont utilisées successivement	1762
§ 2. Les deux voies de recours sont exercées par des parties différentes	1763
Chapitre 5. Les règles particulières applicables à l'appel dans le cadre de la procédure de comparution immédiate	1765
TITRE III. LE RECOURS EN CASSATION	1767
Introduction	1767
Chapitre 1. Le pourvoi en cassation	1768
Section 1. Notion	1768
Section 2. Les conditions de recevabilité du pourvoi	1769
§ 1. Les décisions susceptibles de pourvoi (immédiat ou différé)	1769
A. Les décisions définitives rendues en dernier ressort	1769
B. Les décisions préparatoires ou d'instruction	1771
1. La règle : l'irrecevabilité du pourvoi immédiat	1771
2. Les exceptions permettant l'introduction d'un pourvoi immédiat	1777
3. L'irrecevabilité du pourvoi prématuré	1783
§ 2. Les personnes qui peuvent se pourvoir	1783
§ 3. Les formes du pourvoi	1786
A. Déclaration au greffe	1786
B. Signification aux parties	1792
§ 4. Les délais	1800
A. La durée du délai	1800
1. La règle : le délai de quinze jours	1800
2. Les délais spécifiques	1801
B. La prise de cours du délai	1802
1. Le pourvoi contre les décisions définitives contradictoires	1802
2. Le pourvoi contre les décisions définitives rendues par défaut mais susceptibles d'opposition	1803
3. Le pourvoi contre les décisions rendues par défaut mais non susceptibles d'opposition	1806
4. Le pourvoi contre les décisions rendues par les juridictions d'instruction	1807
5. Le pourvoi contre les décisions préparatoires ou d'instruction	1808
§ 5. L'application de la règle « pourvoi sur pourvoi ne vaut »	1809
Section 3. Les moyens à l'appui du pourvoi	1810

§ 1. Les différents types de moyens	1810
A. Griefs de forme.....	1810
1. Généralités	1810
2. Le défaut ou vice de motivation.....	1811
3. La violation de la foi due aux actes.....	1812
4. La violation de la notion légale de présomption de l'homme	1814
5. La saisine irrégulière, l'incompétence et l'excès de pouvoir	1815
6. Concernant l'action civile seulement : la violation du principe dispositif	1816
B. Griefs de fond.....	1816
§ 2. La forme de présentation des moyens	1817
§ 3. Les moyens irrecevables	1818
A. Les moyens de fait.....	1818
B. La violation de formes non substantielles ou non prescrites à peine de nullité.....	1820
C. Le défaut de pertinence à l'égard de la décision attaquée.....	1820
D. Le défaut de précision	1822
E. Le moyen nouveau.....	1822
F. L'intérêt du demandeur.....	1825
1. La règle	1825
2. La substitution de motifs.....	1826
G. La règle dite de la peine légalement justifiée	1827
Section 4. Les effets du pourvoi	1830
§ 1. Effet suspensif	1830
§ 2. Effet dévolutif	1831
A. Portée du pourvoi	1831
B. Les moyens d'office	1832
Section 5. Procédure et jugement du pourvoi	1833
§ 1. Le mémoire contenant les moyens	1833
§ 2. Le dépôt des autres pièces	1841
§ 3. La demande en faux incidente	1841
§ 4. Le mémoire en réponse	1842
§ 5. Les conclusions du ministère public	1843
§ 6. La procédure	1845
A. La procédure de non-admission en cas de pourvoi manifestement irrecevable ou manifestement non fondé	1845
B. La procédure de droit commun.....	1848
§ 7. Les arrêts	1854
A. Les arrêts avant dire droit.....	1854
B. Les arrêts décrétant le désistement ou constatant le défaut d'objet.....	1854
C. Les arrêts de rejet.....	1854
D. La cassation.....	1856
1. Notion	1856
2. Étendue	1856
3. Cassation sans renvoi.....	1862
4. Cassation avec renvoi.....	1863
§ 8. Pouvoirs de la juridiction de renvoi	1864
§ 9. Pourvoi contre la décision de la juridiction de renvoi	1866
§ 10. La rétractation d'un arrêt prononcé par la Cour de cassation	1866
Chapitre 2. Le pourvoi dans l'intérêt de la loi	1869
Chapitre 3. La dénonciation sur demande du procureur général près une cour d'appel ou du ministre de la Justice	1870
TITRE IV. LA RÉVISION DES CONDAMNATIONS PÉNALES	1873
1. Notion.....	1873
2. Causes de révision	1874
3. Compétence et procédure	1877
a. La demande	1877
b. L'instruction.....	1879

Table des matières

c. Le jugement.....	1881
4. Publicité et indemnité.....	1882
TITRE V. LA RÉTRACTATION À LA SUITE D'UN ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE	1883
1. Notion.....	1883
2. La demande.....	1883
3. Compétence.....	1884
4. Introduction de l'instance.....	1884
5. Instruction.....	1884
6. Effet.....	1885
TITRE VI. LA RÉOUVERTURE DE LA PROCÉDURE SUITE À UN ARRÊT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	1887
Chapitre 1. La requête devant la Cour européenne des droits de l'homme	1887
Section 1. La Cour européenne des droits de l'homme	1887
Section 2. La saisine de la Cour européenne.....	1889
Section 3. La recevabilité.....	1890
Section 4. L'examen au fond	1891
Section 5. Le dessaisissement en faveur de la Grande Chambre.....	1892
Section 6. Les arrêts.....	1892
Section 7. Le renvoi devant la Grande Chambre	1893
Section 8. L'exécution et l'autorité de la chose jugée des décisions de la Cour européenne.....	1894
Chapitre 2. La réouverture de la procédure en droit belge.....	1896
Section 1. Une procédure limitée à l'action publique	1896
Section 2. La demande de réouverture de la procédure	1898
§ 1. Compétence de la Cour de cassation.....	1898
§ 2. Initiative.....	1898
§ 3. Formalités.....	1899
§ 4. Délai	1899
§ 5. Critères d'appréciation.....	1900
Section 3. Le déroulement de la procédure après sa réouverture	1902
§ 1. Sort de la détention préventive, de l'arrestation immédiate et de l'exécution de la peine	1903
§ 2. Prescription de l'action publique.....	1903
§ 3. Indemnisation de la partie civile.....	1904
§ 4. Réparation pour les peines déjà subies	1904
CINQUIÈME PARTIE. PROCÉDURES PARTICULIÈRES.....	1907
TITRE I. LE RÈGLEMENT DE JUGES	1909
1. Notion.....	1909
2. Compétence et procédure	1913
TITRE II. LA RÉCUSATION ET LE RENVOI À UNE AUTRE JURIDICTION	1917
Chapitre 1. La récusation	1917
1. Notion.....	1917
2. La procédure.....	1923
Chapitre 2. Le renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime.....	1929
1. Notion.....	1929
2. La procédure.....	1933
Chapitre 3. Le renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de sûreté publique	1936
Chapitre 4. Le renvoi d'un tribunal à un autre pour cause d'impossibilité de constituer un siège	1937
TITRE III. LES POURSUITES CONTRE LES MEMBRES DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, COMMUNAUTAIRES ET RÉGIONAUX.....	1939
Chapitre 1. L'irresponsabilité pour les opinions émises dans l'exercice des fonctions	1939
Chapitre 2. Le régime particulier des poursuites	1940

Section 1. Le principe	1940
Section 2. La juridiction compétente	1940
§ 1. Pour les actes commis dans l'exercice des fonctions	1940
§ 2. Pour les actes commis en dehors de l'exercice des fonctions	1941
Section 3. Les poursuites et l'instruction	1941
Section 4. L'arrestation et la détention préventive	1942
Section 5. La clôture de l'instruction et la saisine de la juridiction de jugement	1943
Section 6. La procédure de jugement	1944
TITRE IV. LES POURSUITES CONTRE LES PARLEMENTAIRES	1947
Chapitre 1. L'irresponsabilité pour les opinions émises dans l'exercice des fonctions	1947
Chapitre 2. Le régime particulier des poursuites	1947
Section 1. Le principe	1947
Section 2. Le champ d'application de l'article 59 de la Constitution	1949
§ 1. <i>Ratione personae</i>	1949
§ 2. <i>Ratione temporis</i>	1949
§ 3. <i>Ratione materiae</i>	1950
§ 4. Le flagrant délit	1951
Section 3. L'information et l'instruction en cause d'un parlementaire	1952
§ 1. L'information	1952
§ 2. L'instruction	1953
A. Le principe de la liberté d'instruire	1953
B. Les formalités particulières pour les actes d'instruction contraignants	1954
C. La suspension des poursuites à la requête du parlementaire ou d'office	1955
Section 4. L'arrestation et la détention préventive	1956
Section 5. La clôture de l'instruction et la saisine de la juridiction de jugement	1957
§ 1. La règle	1957
§ 2. La demande de levée d'inviolabilité	1958
TITRE V. LES POURSUITES À L'ENCONTRE DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES ASSIMILÉS ..	1963
Chapitre 1. Champ d'application du régime dérogatoire	1964
Section 1. <i>Ratione personae</i>	1964
Section 2. <i>Ratione temporis</i>	1965
Section 3. <i>Ratione materiae</i>	1966
Section 4. Connexité	1967
Chapitre 2. Les règles générales propres au régime du privilège de juridiction	1968
Section 1. Exercice de l'action publique réservé au procureur général	1969
Section 2. Instruction par le premier président près la cour d'appel ou le magistrat qu'il délègue ...	1971
Section 3. Le règlement de procédure	1973
Section 4. Régime spécifique en matière de détention préventive	1974
Section 5. Jugement par la cour d'appel pour les délits et crimes correctionnalisés	1975
Chapitre 3. Les garanties supplémentaires pour les magistrats de cours d'appel poursuivis du chef soit de délits, soit de crimes commis hors de l'exercice de leurs fonctions	1976
Chapitre 4. Le régime particulier pour les magistrats de cours d'appel poursuivis du chef de crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions	1980
TITRE VI. LA PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL DE L'APPLICATION DES PEINES	1983
Chapitre 1. Le tribunal de l'application des peines	1985
Section 1. Composition	1985
Section 2. La compétence du tribunal de l'application des peines	1989
§ 1. Les compétences personnelle et matérielle	1989
§ 2. La compétence territoriale	1991
Chapitre 2. La procédure d'octroi d'une modalité d'exécution de la peine aux condamnés dont le total des peines à exécuter excède trois ans	1993
Section 1. La saisine du tribunal	1993

Table des matières

Section 2. L'avis du directeur.....	1995
§ 1. Le délai dans lequel l'avis doit être émis.....	1995
§ 2. L'audition du condamné.....	1996
§ 3. Le contenu du dossier constitué par le directeur.....	1996
§ 4. L'avis proprement dit.....	1998
§ 5. L'avis d'un service spécialisé pour certains condamnés.....	1998
Section 3. L'avis du ministère public.....	1999
Section 4. L'audience.....	1999
§ 1. La fixation de la première audience.....	1999
§ 2. Les convocations et l'accès au dossier.....	2000
§ 3. La comparution du condamné et de la partie civile.....	2001
§ 4. Le déroulement de l'audience.....	2002
Section 5. La décision.....	2005
Chapitre 3. La procédure d'octroi d'une modalité d'exécution de la peine aux condamnés dont le total des peines à exécuter n'excède pas trois ans.....	2011
Section 1. L'introduction de la demande.....	2012
Section 2. La constitution du dossier et l'avis du directeur pour les condamnés détenus.....	2013
Section 3. L'avis facultatif du ministère public.....	2013
Section 4. La décision du juge de l'Application des peines.....	2013
Chapitre 4. La procédure relative à la suspension, la révocation ou la révision d'une modalité d'exécution de la peine.....	2016
Chapitre 5. La libération provisoire pour raisons médicales.....	2020
Chapitre 6. Les voies de recours.....	2021
Section 1. L'opposition.....	2021
Section 2. L'absence d'appel.....	2023
Section 3. Le pourvoi en cassation.....	2024
Chapitre 7. L'exécution de l'internement.....	2028
Section 1. La première audience.....	2028
Section 2. L'organisation ultérieure de l'internement.....	2031
§ 1. Le réexamen de la situation de l'interné faisant l'objet d'un placement.....	2031
§ 2. Les procédures d'urgence.....	2032
A. L'octroi d'urgence d'une permission de sortie ponctuelle.....	2032
B. La procédure d'urgence relative à l'octroi d'une des modalités d'exécution de l'internement.....	2033
C. Le transfèrement d'urgence pour des raisons de sécurité.....	2034
§ 3. La suspension et l'adaptation des conditions.....	2035
§ 4. La suspension, la révocation et la révision des modalités d'exécution.....	2035
Section 3. La libération définitive.....	2036
Section 4. Le pourvoi en cassation.....	2037
SIXIÈME PARTIE. LA COOPÉRATION JUDICIAIRE INTERNATIONALE.....	2041
TITRE I. L'EXTRADITION PASSIVE.....	2043
Chapitre 1. Le droit applicable.....	2043
Chapitre 2. Le droit classique de l'extradition.....	2046
Section 1. Les conditions de fond de l'extradition.....	2046
§ 1. L'existence d'un traité.....	2046
§ 2. La nationalité.....	2046
§ 3. L'âge.....	2048
§ 4. La nature de l'infraction.....	2049
§ 5. Le seuil de la peine.....	2051
§ 6. Le principe de la double incrimination.....	2052
§ 7. Le lieu de l'infraction.....	2053
§ 8. La prescription.....	2053
§ 9. La règle « non bis in idem ».....	2054
§ 10. La garantie du respect des droits fondamentaux et la clause de non-discrimination.....	2055

Section 2. La procédure	2058
§ 1. L'arrestation provisoire	2058
A. Notion.....	2058
B. Les conditions.....	2059
1. L'avis officiel	2059
2. L'urgence.....	2060
3. La régularité apparente de la demande d'extradition	2060
C. Le régime juridique applicable	2061
D. Les recours	2062
E. La fin du régime de l'arrestation provisoire	2064
F. Les perquisitions et saisies dans le cadre de l'arrestation provisoire	2065
§ 2. L'exequatur des mandats d'arrêt étrangers	2066
A. Notion.....	2066
B. L'intervention de la chambre du conseil	2067
1. L'étendue du contrôle.....	2067
2. La procédure	2070
3. La signification des pièces	2071
4. Les recours	2071
§ 3. La mise sous écrou extraditionnel	2073
§ 4. L'avis de la chambre des mises en accusation	2076
§ 5. La décision du gouvernement	2078
Chapitre 3. Le mandat d'arrêt européen	2079
§ 1. Les conditions de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen étranger	2082
A. Le champ d'application	2082
B. Les causes de refus obligatoires.....	2083
1. L'amnistie	2083
2. L'application du principe « <i>ne bis in idem</i> » à l'intérieur de l'Union européenne	2083
3. La minorité.....	2085
4. La prescription de l'action publique ou de la peine.....	2086
5. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2087
6. L'exigence de la double incrimination et ses exceptions	2093
C. Les causes de refus facultatives	2095
1. Les poursuites en Belgique pour les mêmes faits	2095
2. Le classement sans suite et le non-lieu.....	2095
3. L'application du principe « <i>ne bis in idem</i> » hors de l'Union européenne	2096
4. L'exécution en Belgique de la peine prononcée à l'étranger à l'encontre d'un Belge ou d'un résident en Belgique	2096
5. La clause de territorialité.....	2098
6. La clause d'extraterritorialité	2098
7. Le jugement par défaut	2098
D. La remise conditionnelle	2100
E. L'exigence du consentement du premier Etat d'exécution en cas de mandats d'arrêt européens successifs	2102
F. Les exigences de forme.....	2103
§ 2. La procédure d'exécution d'un mandat d'arrêt européen étranger	2105
A. La demande d'arrestation de la personne recherchée et d'exécution du mandat d'arrêt européen.....	2106
B. L'intervention du juge d'instruction	2107
1. L'audition de la personne.....	2107
2. La décision sur l'existence d'une cause manifeste de refus d'exécution du mandat d'arrêt européen	2109
3. L'ordonnance sur la mise en détention et la remise en liberté.....	2110
C. La procédure en cas de consentement de la personne.....	2112
D. La décision de la chambre du conseil sur l'exécution du mandat d'arrêt européen	2113
E. L'appel.....	2117
F. Le recours en cassation	2120
G. Les délais.....	2122

Table des matières

§ 3. La remise de la personne et d'objets	2123
A. Les délais.....	2123
B. Le sursis à la remise.....	2123
C. Le sursis suite à la règle de la spécialité	2125
D. Le principe de spécialité et la demande complémentaire d'exécution après la remise	2125
E. La remise d'objets.....	2126
Chapitre 4. Les règles particulières applicables au transfèrement d'un suspect aux juridictions pénales internationales	2126
Section 1. L'arrestation provisoire	2129
§ 1. L'arrestation provisoire à la demande de la Cour pénale internationale	2129
§ 2. L'arrestation provisoire à la demande du procureur du TPIR ou du TPIY	2130
Section 2. L'arrestation et le transfert à la requête de la juridiction pénale internationale	2131
§ 1. L'arrestation et le transfert à la demande de la Cour pénale internationale	2131
§ 2. L'arrestation et le transfert à la demande du TPIR ou du TPIY	2134
§ 3. L'arrestation et le transfert à la demande du Tribunal spécial pour le Liban	2136
TITRE II. L'EXTRADITION ACTIVE	2137
Chapitre 1. Le droit applicable.....	2137
Chapitre 2. Les conditions de l'extradition active	2138
Chapitre 3. Le mandat d'arrêt international.....	2139
Chapitre 4. Le mandat d'arrêt européen	2141
Chapitre 5. La demande d'arrestation provisoire et d'extradition ou de remise	2143
Section 1. L'extradition classique	2143
Section 2. Le mandat d'arrêt européen.....	2144
Chapitre 6. Le transfert ou la remise de la personne recherchée et la signification du mandat d'arrêt par défaut	2146
1. La signification a lieu alors que l'instruction est toujours en cours.....	2147
2. La signification a lieu après la clôture de l'instruction	2148
Chapitre 7. Le principe de la spécialité de l'extradition	2149
Section 1. Le principe de spécialité dans le cadre de l'extradition classique.....	2149
Section 2. Le principe de spécialité dans le cadre du mandat d'arrêt européen.....	2151
Chapitre 8. La mesure d'éloignement en vertu de la législation relative à la police des étrangers	2154
Chapitre 9. Le transfèrement provisoire de détenus.....	2155
TITRE III. L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE	2157
Introduction.....	2157
Chapitre 1. La coopération policière	2158
Section 1. Le droit applicable.....	2158
Section 2. L'échange de renseignements et les banques de données	2161
§ 1. L'échange d'informations.....	2162
§ 2. Les banques de données	2163
Section 3. L'action policière concertée	2164
§ 1. L'observation transfrontalière.....	2164
§ 2. La poursuite transfrontalière.....	2165
Chapitre 2. La commission rogatoire internationale	2165
Section 1. Le cadre légal et conventionnel applicable	2165
Section 2. Les principes généraux.....	2170
Section 3. Les actes susceptibles de faire l'objet d'une demande d'entraide judiciaire.....	2171
Section 4. Les cas de refus d'entraide.....	2174
Section 5. Les réserves en matière de perquisitions et saisies.....	2177
Section 6. Les règles particulières applicables en cas d'interception directe de télécommunications par l'autorité étrangère.....	2180
Section 7. La procédure relative à l'exécution de la commission rogatoire.....	2182
§ 1. L'introduction de la demande.....	2182

§ 2. La transmission de la demande	2183
§ 3. L'autorisation du ministre de la Justice	2184
§ 4. La procédure applicable.....	2186
§ 5. Le principe de loyauté	2188
§ 6. Les possibilités de contrôle des autorités requérantes	2190
§ 7. Les équipes communes d'enquête et le statut des agents étrangers sur le territoire belge	2191
§ 8. L'utilisation d'éléments de preuve recueillis à l'étranger	2194
Chapitre 3. Les autres formes d'entraide judiciaire	2198
Section 1. La dénonciation aux fins de poursuites.....	2198
Section 2. La notification ou la signification d'actes de procédure	2199
Section 3. Le transfèrement interétatique des personnes condamnées et les autres formes de reprise et de transfert d'exécution de peines	2201
§ 1. Le droit applicable.....	2201
§ 2. Le transfèrement interétatique des personnes condamnées	2203
A. Les conditions	2203
B. La procédure.....	2204
1. Le transfèrement d'une personne vers un Etat étranger	2204
2. Le transfèrement d'une personne vers la Belgique.....	2205
C. Les effets du transfèrement.....	2205
§ 3. La reprise et le transfert de la surveillance de personnes condamnées sous condition ou libérées sous condition.....	2207
§ 4. L'exécution en Belgique de peines et mesures privatives de liberté prononcées à l'étranger.....	2207
Section 4. La coopération internationale en ce qui concerne l'exécution de saisies et de confiscations.....	2208
§ 1. Le droit applicable.....	2208
§ 2. Les conditions générales.....	2210
§ 3. L'exécution des décisions étrangères de confiscation.....	2211
§ 4. L'exécution des décisions étrangères de saisie	2212
§ 5. L'exécution à l'étranger des décisions belges de confiscation.....	2213
Section 5. La coopération basée sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne.....	2214
§ 1. L'exécution des peines privatives de liberté	2216
A. La dualité de régime	2216
B. Les conditions.....	2217
1. La présence du condamné sur le territoire de l'État d'émission ou de l'État d'exécution	2217
2. Le consentement du condamné	2217
3. L'exigence de la double incrimination	2217
4. L'application du principe « non bis in idem ».....	2218
5. L'existence d'une immunité.....	2218
6. L'irresponsabilité en raison de l'âge	2218
7. La prescription de la peine	2219
8. L'impossibilité d'exécution	2219
9. Le lien avec la Belgique en tant qu'État d'exécution	2219
10. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2219
11. L'insuffisance des informations transmises	2220
C. Les causes de refus facultatives	2220
D. La situation particulière de l'exécution du jugement à la suite d'un mandat d'arrêt européen.....	2220
E. La procédure d'exécution en Belgique.....	2220
1. L'introduction de la demande	2220
2. Les autorités belges compétentes	2221
3. L'examen de la demande	2221
4. L'arrestation provisoire	2222
5. L'adaptation de la condamnation ou de la mesure	2222
6. La décision sur l'exécution	2224
7. Le transfèrement de la personne concernée.....	2224
8. L'exécution de la condamnation	2224
F. La demande d'exécution à l'étranger d'un jugement rendu en Belgique.....	2225
1. L'autorité compétente	2225

Table des matières

2. L'examen préalable des conditions	2225
3. La transmission de la demande	2225
4. Le retrait de la demande à la requête de l'État d'exécution.....	2226
5. Le transfèrement et ses effets	2226
§ 2. L'exécution des saisies, des confiscations et des sanctions pécuniaires	2226
A. Les règles générales	2227
1. Le principe de l'obligation de reconnaissance mutuelle.....	2227
2. Les causes générales de refus d'exécution	2227
a. L'exigence de la double incrimination.....	2227
b. L'existence d'une immunité	2228
c. L'application du principe « <i>ne bis in idem</i> »	2228
d. L'atteinte aux droits fondamentaux	2228
e. L'insuffisance des informations transmises	2228
3. Les règles de forme	2228
a. L'introduction de la demande	2228
b. La procédure applicable à l'exécution	2229
c. L'information du SPF Justice.....	2230
B. Les règles particulières applicables aux saisies	2230
1. Champ d'application.....	2230
2. Les causes de refus et de report.....	2231
3. La procédure d'exécution.....	2231
4. La mainlevée de la saisie et le référé pénal	2232
5. Le sort des biens saisis.....	2233
6. L'émission d'une décision de saisie par une autorité judiciaire belge.....	2234
C. Les règles particulières applicables aux confiscations.....	2234
1. Champ d'application.....	2234
2. Les causes de refus facultatives	2235
3. La procédure d'exécution.....	2236
4. La demande d'exécution introduite par l'autorité judiciaire belge.....	2238
D. Les règles particulières applicables à l'exécution des sanctions pécuniaires.....	2239
1. Champ d'application.....	2239
2. La cause de refus obligatoire résultant de l'état de minorité.....	2239
3. Les causes de refus facultatives	2239
4. La procédure d'exécution.....	2240
5. La demande d'exécution introduite par l'autorité judiciaire belge.....	2241
§ 3. L'exécution des peines et mesures non privatives de liberté	2241
A. La dualité de régime	2242
B. Les conditions.....	2243
1. L'exigence de la double incrimination.....	2243
2. L'application du principe « <i>non bis in idem</i> »	2243
3. L'existence d'une immunité.....	2243
4. L'irresponsabilité en raison de l'âge	2243
5. La prescription de la peine	2244
6. L'impossibilité d'exécution	2244
7. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2244
8. Le lien avec la Belgique en tant qu'État d'exécution et l'absence d'accord préalable lorsque celui-ci est requis.....	2245
9. L'insuffisance des informations transmises	2245
C. Les causes de refus facultatives	2245
D. La procédure d'exécution en Belgique.....	2245
1. L'introduction de la demande	2245
2. Les autorités belges compétentes	2246
3. L'examen de la demande	2246
4. L'adaptation de la peine ou mesure non privative de liberté.....	2247
5. La décision sur la reconnaissance et la surveillance.....	2247
6. Surveillance de la peine ou mesure et décisions ultérieures.....	2247

E. La demande de reconnaissance et de surveillance à l'étranger d'un jugement et, le cas échéant d'une décision de probation rendu en Belgique	2248
1. L'autorité compétente	2248
2. L'examen préalable des conditions et la transmission de la demande.....	2248
3. Le retrait éventuel de la demande	2248
4. L'émission du jugement et, le cas échéant de la décision de probation et ses conséquences	2249
§ 4. La surveillance des mesures de contrôles prononcées à titre d'alternative à la détention préventive	2249
A. Champ d'application	2250
B. La dualité de régime	2251
C. Les conditions.....	2251
1. L'exigence de la double incrimination	2252
2. L'application du principe « <i>non bis in idem</i> »	2252
3. L'existence d'une immunité.....	2252
4. L'irresponsabilité en raison de l'âge	2252
5. La prescription de l'action publique.....	2253
6. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2253
7. L'absence d'accord préalable.....	2253
8. Les causes de refus facultatives	2253
D. La procédure d'exécution en Belgique	2254
1. L'introduction de la demande	2254
2. Les autorités belges compétentes	2254
3. L'examen de la demande	2255
4. L'adaptation des mesures de contrôle	2255
5. La décision sur la reconnaissance et la surveillance.....	2256
6. Surveillance des mesures de contrôle et décisions ultérieures.....	2256
E. La demande de reconnaissance et de surveillance à l'étranger d'une décision relative à des mesures de contrôle prononcées en Belgique	2257
1. L'autorité compétente	2257
2. L'examen préalable des conditions et la transmission de la demande.....	2257
3. L'émission de la décision relative à des mesures de contrôle et ses conséquences	2257
§ 5. La décision de protection européenne	2258
A. Champ d'application	2259
B. Les conditions	2260
1. Les causes de refus obligatoires	2260
2. Les causes de refus facultatives	2260
C. La procédure d'exécution en Belgique.....	2261
1. L'introduction de la demande	2261
2. L'autorité belge compétente	2261
3. L'examen de la demande et la décision sur la reconnaissance	2261
4. Application de la mesure de protection.....	2262
D. La reconnaissance et l'exécution à l'étranger d'une décision de protection européenne prise en Belgique.....	2262
1. L'autorité compétente	2262
2. L'examen préalable des conditions et la transmission de la demande	2263
§ 6. La décision d'enquête européenne	2263
A. Champ d'application.....	2264
B. L'émission d'une décision d'enquête européenne par une autorité belge	2264
1. Les conditions	2264
2. L'autorité compétente	2265
3. La forme de la décision	2266
4. La transmission de la décision	2266
5. L'utilisation des éléments de preuve recueillis à l'étranger	2266
C. L'exécution d'une décision d'enquête européenne en Belgique.....	2267
1. L'autorité belge compétente	2267
2. Motifs de refus	2268

Table des matières

3. Délais	2269
4. Exécution de la mesure	2270
5. Transfert des éléments de preuve à l'État d'émission	2270
6. Voies de recours.....	2271
Section 6. La coopération avec les juridictions pénales internationales	2272
§ 1. Le principe de l'obligation de coopérer	2274
§ 2. Les actes susceptibles de faire l'objet d'une demande d'entraide judiciaire	2274
§ 3. La forme et le contenu de la demande d'entraide judiciaire.....	2276
§ 4. Le rejet ou le sursis à l'exécution de la demande d'entraide judiciaire.....	2277
§ 5. Les règles applicables à l'exécution de la demande d'entraide	2278
§ 6. Le transfèrement temporaire d'une personne détenue en Belgique	2279
§ 7. L'exécution directe d'actes par le Procureur sur le territoire belge en vertu de l'article 99.4 du Statut	2279
§ 8. La transmission spontanée d'informations et d'éléments de preuve à la Cour	2280
§ 9. Le dessaisissement des juridictions belges en faveur de tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda ou le mécanisme résiduel	2280
§ 10. L'exécution en Belgique des peines prononcées par les juridictions internationales	2282
TITRE IV. LES STRUCTURES INTERNATIONALES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE PÉNALE	2285
Chapitre 1. Le Réseau judiciaire européen.....	2285
Section 1. Notion	2285
Section 2. Composition	2286
Section 3. Missions du Réseau judiciaire européen	2286
Section 4. Les informations diffusées au sein du réseau	2287
Chapitre 2. Eurojust.....	2288
Section 1. Notion	2288
Section 2. Composition et siège	2289
Section 3. Compétences	2290
Section 4. Les tâches dévolues à Eurojust	2290
Section 5. Les relations entre Eurojust et le ministère public	2291
Chapitre 3. Les magistrats et officiers de liaison.....	2291
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	2295
INDEX.....	2297